

LA FEDERATION A MIS EN PLACE UN SYSTEME DE VISUALISATION DES
ENGAGEMENTS AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE QUE TOUS LES
LICENCIES PEUVENT CONSULTER SUR LE 3615 ATHLE OU SUR LE SITE INTERNET
DE LA FFA : www.athle.com

CATEGORIES D'AGES DE LA SAISON 2001 - 2002

CATEGORIES	
VETERANS HOMMES	1962 et avant
VETERANS FEMMES	1967 et avant
SENIORS HOMMES	1963 à 1979
SENIORS FEMMES	1968 à 1979
ESPOIRS	1980 à 1982
JUNIORS	1983 – 1984
CADETS	1985 – 1986
MINIMES	1987 – 1988
BENJAMINS	1989 – 1990
POUSSINS	1991 – 1992
ÉCOLE D'ATHLETISME	1993 et après

**RÈGLEMENTS DES
ÉPREUVES NATIONALES
HIVERNALES**

2001 - 2002

AVANT-PROPOS

Comme chaque hiver, ce livret sera le guide de tous les dirigeants, entraîneurs, officiels et athlètes pour la saison 2001-2002.

Il nous a paru utile de signaler les nouveautés et de faire quelques rappels.

Nouveautés :

- Le Comité Directeur Plénier a décidé, au cours de sa réunion du 31 mars 2001, que, dans les compétitions par équipes, il n'y aurait plus de limitation dans l'utilisation des athlètes mutés pour constituer les équipes.
- Au cours de la même réunion, il a également décidé que, dans ces mêmes compétitions par équipes, il n'y aurait plus de limitation dans l'utilisation d'athlètes étrangers ressortissants des pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange, cf. liste des pays, au § 2.4, page 47).
- Cette année, les athlètes qui, jusqu'à l'année dernière, se trouvaient, automatiquement engagés aux Championnats de France en salle (réalisation de minima D ou E lors des meetings pré-France) devront confirmer leurs engagements auprès des CTI. En effet, l'été dernier, la confirmation des engagements a fait chuter le nombre de pénalités infligées aux clubs ainsi que le nombre de désengagements tardifs. Ces derniers, trop importants par le passé, ont privé de nombreux athlètes d'une participation aux Championnats de France.

Rappels importants

- Tout athlète doit avoir sur lui sa licence (ou, éventuellement, une copie d'écran Minitel pour les licences établies peu avant l'épreuve et dont la carte-licence n'a pas encore été éditée).
- Une amende de 3 € sera appliquée pour frais de recherche si la licence (ou la copie d'écran) ne peut être présentée à la demande de la chambre d'appel, du juge arbitre ou de l'officiel responsable du contrôle antidopage qui peuvent également demander une pièce justificative de l'identité avec photographie.
- Les classements de fin de saison prennent en compte la saison hivernale. Depuis la saison 1997-98, les informations concernant les classements paraissent dans le livret hivernal et non plus dans le livret estival, qui ne comporte plus que les barèmes.

La F.F.A

SAISON DE CROSS-COUNTRY 2001-2002

GÉNÉRALITÉS

1. Durée de la saison

La saison débute le 11 novembre 2001, pour prendre fin le dimanche 24 mars 2002.

2. Surclassements

2.1 En aucun cas, un athlète **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet ou Junior** ne sera autorisé à participer à une épreuve de cross-country dans une catégorie d'âge autre que la sienne (mais les courses Juniors et Seniors peuvent être regroupées).

2.2 Les **Vétérans femmes** et les **Espoirs (H et F)** disputeront les compétitions Seniors et figureront dans les classements Seniors mais un classement individuel spécifique Espoirs et/ou Vétérans femmes sera également établi, notamment lors des Championnats (sauf pour le cross court où il y aura un seul classement).

2.3 Dans toute la mesure du possible, des courses spécifiques seront réservées aux **Vétérans masculins**.

3. Distances

Soucieuse d'une progression régulière des distances au cours de la saison, la Direction Technique Nationale recommande de respecter les distances (en km) reprises au tableau ci-après :

	MASCULINS							FÉMININES					
	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Se	Ve	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Se Ve
Novembre	1,5	2	3	4	6	8,5	8	1	2	2	3	4	5
Décembre	2	2,5	3,5	4	6	9,5	8	1,5	2,5	2,5	3	4	5,5
Jan + Dép	2,5	3	4	4,5	6,5	10	9	2	3	3	3,5	4,5	6,5
Fév + Rég	-	3	4	4,5	6,5	10,5	9	-	3	3	4	5	7
Interrég.	-	-	-	5	7	11	10	-	-	-	4	5,5	7,5
Mars : CF	-	-	-	6	8	12	10	-	-	-	4	6	8

Pour le cross court : les distances recommandées sont 4 km aux Régionaux, 4 km aux Interrégionaux et 4 km aux Championnats de France (H & F).

4. Recommandations concernant les jeunes

4.1 Délai minimum conseillé entre deux compétitions (y compris les compétitions scolaires et affinitaires) :

- Poussins, Benjamins et Minimes : 13 jours ;
- Cadets et Juniors : 6 jours.

4.2 Nombre d'épreuves (compétitions officielles, scolaires et affinitaires comprises) qu'il est conseillé de ne pas dépasser :

	MASCULINS					FÉMININES				
	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Po	Be	Mi	Ca	Ju
Avant les Régionaux		4	5	6	6		4	4	6	6
Avant les Interrégionaux.				8	8				8	8
Avant les Champ. Nationaux				10	10				10	10
Total maximum de la saison	6	8	10	11	12	6	8	8	11	12

LES CHAMPIONNATS DE CROSS-COUNTRY

1. Conditions générales de participation

Extraits des Règlements Généraux (Articles 103 à 106) et des Règlements Nationaux de Compétition (Article F12).

- 1.1 Les **Championnats individuels** sont ouverts aux athlètes français titulaires d'une licence, qui ont rempli les conditions techniques de participation (Art. 103).
- 1.2 La licence doit être créée ou renouvelée **au plus tard 5 jours avant la compétition concernée** (Art. F12 § 1.2).
- 1.3 Les **athlètes étrangers Juniors** (et plus jeunes) ne sont pas considérés comme étrangers, à condition qu'ils remplissent les conditions de l'article 19 des Règlements Généraux (**notamment, n'ayant jamais représenté leur pays dans une compétition internationale**).
- 1.4 Les **Championnats par équipes** sont ouverts aux Associations affiliées à la FFA (Article 106).
- 1.5 Les athlètes **étrangers** régulièrement licenciés à la FFA et qui ont rempli les conditions techniques de participation, sont admis aux Championnats, mais ils ne peuvent prétendre ni au titre de champion individuel, ni aux médailles individuelles des Championnats (Articles 104.1 et 104.3). Une médaille correspondant à leur classement leur sera toutefois remise s'ils sont parmi les 3 premiers de l'épreuve (Article F12, § 2.3.2).

2. Classements par équipes

2.1 Le **nombre d'athlètes** retenu pour le classement d'une équipe est de :

- 5 pour les Vétérans hommes ;
- 3 pour le Cross court hommes et femmes ;
- 4 pour toutes les autres catégories.

2.2 Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.

2.3 L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le **total de points le moins élevé**.

2.4 En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.

2.5 Nombre d'athlètes **étrangers hors A.E.L.E.** (Association Européenne de Libre Échange, cf. liste des pays, au § 2.4, page 47) ayant été licenciés pendant au moins 24 mois consécutifs dans un même club au jour de l'épreuve, admis dans une équipe (Article F12, § 2.4) :

- 2 pour les Vétérans hommes ;
- 1 pour toutes les autres catégories

Note: une équipe peut donc être composée uniquement d'athlètes étrangers ressortissants de l'A.E.L.E.

3. LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

3.1 **Date laissée à l'instigation des Ligues Régionales** (pour les épreuves qualificatives pour les Championnats régionaux).

3.2 Chaque club peut y engager autant d'athlètes qu'il le désire.

3.3 Titres attribués

Poussins	individuels et par équipes, H & F
Benjamins	individuels et par équipes, H & F
Minimes	individuels et par équipes, H & F
Cadets	individuels et par équipes, H & F
Juniors	individuels et par équipes, H & F
Espoirs	individuels, H & F
Seniors	individuels et par équipes, H & F
Vétérans H	individuels et par équipes
Vétérans F	individuels
Cross court	individuels et par équipes, H & F

(Il est demandé aux Comités Départementaux d'établir, chaque fois que cela est possible, des classements spécifiques tant individuels que par équipes).

3.4 Cas particuliers

Vétérans (F) et Espoirs (H et F) : ces athlètes courront avec les Seniors et participeront aux classements individuel et par équipes Seniors ; de plus, un classement individuel Espoirs (H et F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Seniors H. & F. (**à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans**).

Vétérans (H) : les Comités Départementaux décideront si cette catégorie d'âge courra avec les Seniors ou dans une course séparée. Dans le cas d'une course commune, les Vétérans ne pourront pas compter pour les classements Seniors individuels et par équipes, ils feront l'objet de classements individuel et par équipes séparés, **contrairement au cross court où il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans**.

3.5 **Classements par équipes :** un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple du nombre d'athlètes comptant au classement (3, 4 ou 5 suivant le cas).

3.6 Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel :

- les athlètes licenciés individuels ;
- ceux dont le club n'apparaît pas au classement par équipes ;
- les surnuméraires par rapport à l'équipe (ou aux équipes) classée (s).

3.7 Conditions d'organisation

Il est toléré que plusieurs Comités Départementaux organisent un Championnat commun et recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. Dans ce cas, des classements distincts seront établis, les athlètes ayant double appartenance figurant à deux classements.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âge pourront être organisées sans mélanger toutefois hommes et femmes. Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

3.8 Un exemplaire des **résultats** doit être adressé à la Fédération dans la semaine qui suit l'épreuve.

4. LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

4.1 **Date conseillée** (pour les épreuves qualificatives pour les ½ Finales des Championnats de France) : dimanche 20 janvier 2002.

4.2 Titres attribués

Minimes	individuels et par équipes, H & F
Cadets	individuels et par équipes, H & F
Juniors	individuels et par équipes, H & F
Espoirs	individuels H & F
Seniors	individuels et par équipes, H & F
Vétérans H	individuel et par équipes
Vétérans F	individuel
Cross court	individuels et par équipes, H & F

(Il est demandé aux ligues régionales d'établir, chaque fois que cela est possible, des classements spécifiques, tant individuels que par équipes).

4.3 Qualification

Les ligues décident si la participation aux Championnats Régionaux est ouverte à tous ou si elle se fait à partir des résultats des Championnats départementaux. Dans cette dernière hypothèse :

- les ligues sont invitées à qualifier très largement ;
- les champions départementaux seront qualifiés d'autorité ;
- la ligue pourra décider de qualifications exceptionnelles ;
- les athlètes classés en 2001 en catégories nationale et internationale sur une distance de 1500 m ou plus, seront qualifiés d'office.

4.4 Cas particuliers

Poussins et Benjamins : l'organisation d'épreuves pour ces catégories d'âge est laissée à l'instigation des ligues.

Espoirs H & F et Vétérans F : ces athlètes courront avec les Seniors et participeront aux classements individuel et par équipes Seniors ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom. De plus, un classement individuel Espoirs (H et F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Seniors (**à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans**).

Vétérans H : il est fortement recommandé aux ligues de faire disputer une épreuve spécifique pour cette catégorie d'âge, mais les clubs pourront décider d'intégrer dans leur équipe Seniors des athlètes Vétérans (**y compris pour le**

cross court pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans).

4.5 Classements par équipes

Un Club sera classé chaque fois que 3, 4 ou 5 de ses représentants, suivant le cas, auront franchi la ligne d'arrivée. Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de 2 autres athlètes (1 pour le cross court).

4.6 Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes répondant aux critères de sélection fixés par les ligues et qui sont :

- soit licenciés à titre individuel ;
- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- soit ressortissants d'un club ayant une (ou plusieurs) équipe(s) classée(s) mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette (ou ces) équipe(s).

4.7 Conditions d'organisation

• Il est recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. Dans ce cas, des classements distincts seront alors établis, les athlètes ayant double appartenance figurant à deux classements.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âge pourront être organisées, en séparant toutefois les hommes et les femmes). Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

- En Ile-de-France, la Ligue est autorisée à faire disputer trois Championnats Régionaux selon le découpage géographique auquel elle souhaite procéder.

4.8 Un exemplaire des **résultats** doit être adressé à la Fédération et un au C.T.I., dans les 48 heures qui suivent l'épreuve.

5. DEMI - FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

5.1 Date limite : le dimanche 10 février 2002.

5.2 Titres attribués

Cadets	Individuels et par équipes, H et F
Juniors	Individuels et par équipes, H et F
Espoirs	Individuels, H et F
Seniors	Individuels et par équipes, H et F
Vétérans H	Individuel et par équipes
Vétérans F	Individuel
Cross court	Individuels et par équipes, H et F

5.3 Qualification

5.3.1 Généralités

La liste des athlètes qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France sera établie par le CTI en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par le Conseil Interrégional (pour l'Ile de France, le Comité Directeur de la Ligue I.F) ; elle est limitée aux athlètes

qualifiés à l'issue des Championnats Régionaux. Des dispenses éventuelles ne peuvent être accordées que par le DTN ou le CTI, soit à leur propre initiative, soit à la suite de demandes de qualification exceptionnelle (émanant d'une ligue ou d'un club), à condition qu'elles leur parviennent pour le lendemain des championnats régionaux au plus tard.

Les CTI restent libres, en cas de nécessité, d'élargir les qualifications aux 1/2 finale des Championnats de France.

5.3.2 Qualification par équipes (cf. tableau ci-après).

Dans une catégorie d'âge déterminée, chaque ligue aura un nombre d'équipes qualifiées résultant de la formule suivante (étant entendu que les équipes secondes ne sont pas acceptées) :

- Masculins : nombre d'équipes figurant dans les 15 premières du classement par équipe de chaque catégorie d'âge des 1/2 finales des Championnats de France 2001 augmenté de deux ;
- Féminines : nombre d'équipes figurant dans les 8 premières du classement par équipe de chaque catégorie d'âge aux 1/2 finales des Championnats de France de 2001 augmenté de deux.

5.3.3 Qualification à titre individuel.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- soit licenciés à titre individuel ;
- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition annoncée (suivant le cas, 7, 6 ou 4 athlètes).

Dans chaque course, (sauf course femmes seniors et vétérans), les 20 premiers arrivants de chaque ligue ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux 1/2 finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivants.

Pour la course femmes seniors et vétérans, les 40 premières (les 2 catégories confondues) seront qualifiées aux 1/2 finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivantes.

Les qualifications individuelles sont nominatives.

5.3.4 Cas particuliers Espoirs (H&F) et Vétérans F: ces athlètes courront avec les Seniors et participeront aux classements individuel et par équipes Seniors ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom. Les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des championnats régionaux, seront qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Seniors (**à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans**).

**NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES AUX
DEMI- FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2002**

LIGUES	HOMMES					FEMMES			
	Ve	Se	Cc	Ju	Ca	Se	Cc	Ju	Ca
ZONE NORD									
Haute Normandie	8	7	6	4	5	4	3	2	3
Nord Pas de Calais	8	9	10	8	12	5	6	5	7
Picardie	5	5	5	6	4	5	5	3	3
ZONE NORD-OUEST									
Basse Normandie	5	6	4	4	5	3	3	3	3
Bretagne	9	8	8	9	9	7	5	7	6
Pays de Loire	7	7	9	6	7	4	6	4	5
ZONE NORD-EST									
Alsace	6	6	5	5	7	6	6	3	5
Champagne	4	5	4	6	5	3	4	3	3
Franche-Comté	5	5	4	5	4	2	3	3	3
Lorraine	8	7	10	7	7	5	3	3	5
ZONE CENTRE-OUEST									
Centre	11	9	11	7	11	7	7	3	5
Limousin	4	5	4	4	6	3	2	2	4
Poitou	6	7	6	2	4	4	5	3	4
ZONE CENTRE-EST									
Auvergne	4	5	6	4	4	5	4	2	3
Bourgogne	7	6	6	5	8	5	5	3	5
Lyonnais	10	9	9	4	7	4	4	3	5
ZONE SUD-OUEST									
Aquitaine	5	6	8	3	6	3	5	3	8
Languedoc	9	8	8	4	8	6	4	3	3
Pyrénées	7	7	5	5	6	5	5	3	3
ZONE SUD-EST									
Corse	2	2	2	3	3	2	2	2	2
Côte d'Azur	6	5	3	4	5	3	5	2	3
Dauphiné - Savoie	8	7	9	6	6	6	4	5	6
Provence	7	9	9	5	7	5	5	4	4

5.4 Classements par équipes

La composition définitive des équipes qualifiées, qu'il y ait des changements ou non par rapport à la liste d'engagement, doit être déposée 45 minutes au minimum avant le départ de l'épreuve ; un club pourra inscrire deux athlètes, (1 pour le cross court) de plus que le nombre d'athlètes devant composer l'équipe à l'arrivée (3, 4 ou 5 suivant le cas).

5.5 Conditions d'organisation

Pour l'Île-de-France, les qualifications seront établies à partir des résultats obtenus dans le cadre du découpage géographique auquel la Ligue de l'Île-de-France aura procédé.

5.6 Trois exemplaires des **résultats papier** doivent être adressés à la Fédération le soir même de l'épreuve. L'attention des organisateurs des ½ finales des Championnats de France est attirée sur le devoir de porter clairement la mention " E " pour les Espoirs et " V " pour les Vétérans dans les courses concernées.
Un transfert en format T.X.T, peut être fait sur l'e-mail de la CSO

6. CHAMPIONNATS DE FRANCE

6.1 **Date : le 3 mars 2002, à GUJAN MESTRAS (33)**

6.2 Titres attribués

Cadets	individuels et par équipes, H et F
Juniors	individuels et par équipes, H et F
Espoirs	individuels, H et F
Seniors	individuels et par équipes, H et F
Vétérans H	individuels et par équipes
Vétérans F	individuels
Cross court	individuels et par équipes, H et F

6.3 Qualification

6.3.1 Généralités

- La liste des athlètes qualifiés pour les Championnats de France est arrêtée par la CSO Nationale ; elle est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des 1/2 finales des Championnats de France.
- Des dispenses éventuelles ne peuvent être accordées que par le DTN.
- Des qualifications exceptionnelles peuvent être prononcées par la CSO Nationale, soit à sa propre initiative (notamment dans l'optique de la Coupe de France), soit à la suite de demandes formulées sur des imprimés (un par demande) à retirer le jour des 1/2 finales des Championnats de France auprès des CTI (ou de leurs représentants), qui les transmettront à la FFA pour le 12 février 2002 au plus tard.

Toute demande pour quelque motif que ce soit (**y compris demande adressée au DTN pour les athlètes internationaux**) devra être **obligatoirement** accompagnée d'un droit de 75 €. Cette somme sera remboursée dans les conditions suivantes :

- terminer dans les 40 premiers de sa course, sauf pour les Espoirs H et F où il faudra être classé dans les 15 premiers de sa catégorie et dans les 10 premiers pour les Cross courts ;

- terminer dans la première moitié des équipes classées.

Les demandes non accordées ne donneront pas lieu au remboursement des droits de qualification exceptionnelle.

- Lorsque le jour des ½ finales des Championnats de France, un athlète est retenu pour une compétition internationale officielle (meeting à l'étranger envoyé par le DTN, Championnats internationaux militaires ou universitaires en y étant classé dans les 15 premiers...), le club concerné pourra déposer une demande de qualification exceptionnelle pour le Championnat de France par équipes. Il sera effectué une simulation de classement des 1/2 finales des Championnats de France en accordant 1 point à l'athlète absent. Si, compte tenu de cette mesure, le club pouvait être qualifié, la demande sera acceptée à la condition expresse que l'athlète concerné soit effectivement présent le jour des Championnats de France.

- Le club champion de France 2001 (Hommes et Femmes), invité à participer à la Coupe d'Europe des Clubs Champions se disputant **le jour des ½ finales des Championnats de France**, sera qualifié d'office.

6.3.2 Qualification par équipes (voir tableau ci-après).

Dans une catégorie d'âge déterminée, chaque zone aura un nombre d'équipes qualifiées résultant de la formule suivante :

- Vétérans, Seniors et cross court Hommes : nombre d'équipes figurant dans les 15 premières du classement par équipe de ladite catégorie d'âge aux Championnats de France 2001, augmenté de deux avec un minimum de 2 équipes.
- Cadets et Juniors Hommes : nombre d'équipes figurant dans les 20 premières du classement par équipe de ladite catégorie d'âge aux Championnats de France 2001 augmenté d'une avec un minimum de 2 équipes.
- Féminines : nombre d'équipes figurant dans les 12 premières du classement par équipe de ladite catégorie d'âge aux Championnats de France 2001, augmenté d'une avec un minimum de 2 équipes.

TABLEAU RÉSUMÉ DES QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2002

HOMMES					ZONES	FEMMES			
Ve	Se	Cc	Ju	Ca		Se	Cc	Ju	Ca
4	3	5	3	2	NORD	2	2	3	2
7	7	7	5	6	NORD OUEST	4	2	5	4
5	4	3	5	3	NORD EST	2	2	2	3
3	3	2	3	3	CENTRE OUEST	2	3	2	2
4	3	3	3	3	CENTRE EST	4	2	4	2
2	3	2	3	2	SUD OUEST	2	2	2	2
2	4	3	3	5	SUD EST	3	6	2	3
4	4	6	3	4	ILE DE FRANCE	2	3	2	3
31	31	31	28	28	TOTAL	21	22	22	21

6.3.3 Qualification à titre individuel.

La définition des participants à titre "individuel" est la même que celle donnée au § 5.3.3 pour les 1/2 finales des Championnats de France.

Chaque zone aura autant d'individuels (les) qualifiés (es) qu'elle avait de classés (es) dans la course des Championnats de France de l'année précédente dans :

- les 150 premières augmentées de 5 unités pour les catégories Cadettes et Juniors filles ;
- les 200 premières augmentées de 5 unités pour les Espoirs Femmes ;
- les 200 premières augmentées de 5 unités pour la catégorie Seniors Femmes ;
- les 200 premières augmentées de 5 unités pour les Vétérans Femmes ;
- les 75 premières augmentées de 5 unités pour le cross court Femmes ;
- les 150 premiers augmentés de 5 unités pour la catégorie Cadets ;
- les 150 premiers augmentés de 5 unités pour la catégorie Juniors Hommes ;
- les 250 premiers augmentés de 5 unités pour les Espoirs Hommes ;
- les 200 premiers augmentés de 5 unités pour la catégorie Seniors Hommes ;
- les 150 premiers augmentés de 5 unités pour la catégorie Vétérans Hommes ;
- les 100 premiers augmentés de 5 unités pour le cross court Hommes .

Nota : ces chiffres seront révisables chaque année.

NOMBRE D'INDIVIDUELS QUALIFIES PAR ZONE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2002

HOMMES						ZONE	FEMMES					
Ve	Se	Cc (1)	Es	Ju	Ca		Ve	Se	Cc (1)	Es	Ju	Ca
16	20	9	7	15	18	NORD	10	16	9	8	16	20
26	18	13	10	22	14	NORD OUEST	16	17	11	9	30	28
11	13	8	10	19	15	NORD EST	11	11	9	9	15	16
13	15	11	9	17	14	CENTRE OUEST	6	13	8	5	13	11
12	11	10	7	10	16	CENTRE EST	6	6	9	6	12	10
10	10	7	9	12	13	SUD OUEST	10	12	6	6	18	15
13	10	11	10	16	16	SUD EST	10	10	9	11	14	18
11	10	12	9	16	18	ILE DE FRANCE	11	11	16	10	16	23
112	107	81	71	127	124	TOTAL	80	96	77	64	134	141

Nota : les athlètes étrangers régulièrement qualifiés pour un club ne doivent pas être défalqués ; ces chiffres s'entendent Français et étrangers confondus. **(1)** Ces chiffres s'entendent catégories Se - Ve - Es confondues.

6.4 Coupe de France de Cross-Country

Lors des Championnats de France par équipes, il sera établi un classement inter-catégories (Seniors - Juniors) tant chez les Hommes que chez les Femmes. Ce classement, auquel ne prendront part que les clubs qualifiés dans ces deux catégories d'âges, porte le nom de " Coupe de France de Cross-country ".

Le club totalisant le moins de points par addition des résultats obtenus par ses équipes Juniors et Seniors sera déclaré vainqueur de la " Coupe de France de Cross-country ".

En cas d'ex-æquo, le club ayant obtenu le meilleur classement en catégorie "Junior " sera déclaré vainqueur.

6.5 Renseignements administratifs (hébergement ...) :

Consulter le site internet www.athle.com, à partir du 15 janvier 2002.

6.6 Classements

Les classements des Championnats de France paraîtront in extenso dans la revue " Athlétisme ", sur MINITEL 3615 ATHLE le jour même, au fur et à mesure du déroulement des épreuves et sur le site Internet www.athle.com.

7. CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS-COUNTRY

Date : le 9 décembre 2001 à THUN (SUI)

La sélection sera communiquée le mardi 27 novembre 2001.

⇒ **Seniors hommes** : 6 athlètes par équipe

⇒ **Seniors femmes** : 5 athlètes par équipe

Seront retenus :

Pour les Seniors hommes : les trois premiers athlètes sélectionnables du Cross de la RATP du 18 novembre.

Pour les Seniors femmes : les trois premières athlètes sélectionnables du Cross du Sud-ouest du 25 novembre.

Le complément de la sélection (trois hommes et deux femmes) sera effectué par le DTN sur la base des résultats de cross de début de saison et des potentiels et aptitudes des athlètes pour ce type d'épreuve.

⇒ **Juniors hommes** : 5 athlètes par équipe

⇒ **Juniors femmes** : 5 athlètes par équipe

Seront retenus :

Les 5 premiers athlètes hommes et femmes sélectionnables dans les courses juniors hommes et juniors femmes du Cross de la RATP du 18 novembre.

Note : ils s'agit des athlètes juniors en 2001, donc nés en 1982, 1983 ou 1984.

Les athlètes sélectionnés ne pourront pas participer à des compétitions le week-end des 1^{er} et 2 décembre.

8. CHAMPIONNATS DU MONDE DE CROSS-COUNTRY

Date : les 23 et 24 mars 2002 à DUBLIN (IRL)

La sélection sera communiquée le mardi 5 mars 2002.

Sélections à titre individuel Seniors H et F :

Les champions de France (ou les premiers athlètes sélectionnables) dans les cross courts et longs seront automatiquement retenus dans le collectif France.

Sélections par équipes Seniors H et F cross court et cross long :

La décision de sélectionner des équipes complètes sur une ou deux distances sera prise par le DTN en fonction du potentiel du collectif France.

Sélections par équipes Juniors H et F

Les quatre premiers athlètes sélectionnables lors du championnat de France Juniors H et Juniors F seront automatiquement retenus.

Les athlètes sélectionnés ne pourront pas participer à des compétitions le week-end des 16 et 17 mars 2002.

9. AUTRES COMPÉTITIONS DE CROSS-COUNTRY

9.1 Critériums Nationaux Vétérans (H et F)

Date et lieu : dimanche 3 février 2002 à Crulai (61)

Ils sont ouverts aux catégories :

Masculins : V1 (nés entre 1953 et 1962) ; V2 (1943 et 1952) ; V3/4 (nés en 1942 et avant) ;

Féminines : VO (nées entre 1963 et 1967) ; V1 (nées entre 1953 et 1962) ; V2 (1952 et avant).

Le fait d'être qualifié aux Championnats de France de Gujan Mestras le 3 mars 2002 n'est pas une condition d'interdiction à participer.

Quatre courses sont organisées :

1. V1 Masculins, avec classement individuel faisant apparaître les sous-catégories. Le classement par équipes se fera sur 4 athlètes.
2. V2 Masculins - idem
3. V3/4 Masculins - Le classement par équipes se fera sur 3 athlètes.
4. V Féminines, avec classement individuel faisant apparaître les sous-catégories. Le classement par équipes se fera sur 3 athlètes.

Un challenge récompensera le meilleur club sur l'ensemble des 4 catégories.

La circulaire détaillée sera diffusée en novembre. Les inscriptions, faites sur bordereau particulier, devront parvenir à la FFA (C.N.V.).

9.2 Championnats de France du Sport en entreprise

9.2.1 Date : le 3 mars 2002 à GUJAN MESTRAS (33).

9.2.2 Les épreuves "SPORT EN ENTREPRISE " se disputeront le matin, sur le même circuit et les mêmes distances que le Championnat de France, (sauf les jeunes catégories, Cadets et Juniors, H et F, qui participeront l'après-midi).

9.2.3 Titres attribués :

Masculins :

Cadets	individuel et par équipes (3 athlètes)
Juniors	individuel et par équipes (3 athlètes)
Espoirs	individuel, à condition d'être classé dans le premier cinquième des arrivants
Seniors	individuel et par équipes (5 athlètes)
Vétérans	individuels (V1 - V2 - V3) * et par équipes toutes catégories confondues (5 athlètes)

Féminines :

Cadettes	individuel
Juniors	individuel
Espoirs	individuel, à condition d'être classée dans le premier cinquième des arrivantes
Seniors	individuel
Vétérans	individuel (V0 - V1 - V2) *

En outre, un titre sera attribué à la première équipe féminine (4 athlètes) toutes catégories confondues.

* Titre attribué s'il y a au moins 6 arrivants dans la catégorie concernée.

9.2.4 Participation

Ces Championnats ne sont ouverts qu'aux seuls athlètes titulaires de la Carte de Sportif d'entreprise dont les bordereaux récapitulatifs, par association, auront été adressés à FFA le 15 février 2002, au plus tard.

9.2.5 Engagements

Ils devront parvenir à la FFA sur les formulaires spéciaux " Sport en entreprise " pour le 15 février 2002, délai de rigueur, aux fins de traitement informatique.

SAISON EN SALLE : GÉNÉRALITÉS

1. LISTE DES EPREUVES OFFICIELLES (pour lesquelles un record de France est reconnu)

1.1 Seniors Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, Mile, 3000m, 5000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (7,260kg), 5000m marche, heptathlon, 4x200m, 4x400m, 4x800m (équipes nationales pour les relais).

1.2 Espoirs Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, 3000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (7,260kg), 5000m marche, heptathlon.

1.3 Juniors Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (6kg et 7,260kg), 5000m marche, heptathlon.

1.4 Cadets

50m, 60m, 200m, 800m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (5 kg), 5000m marche, pentathlon.

1.5 Seniors Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, Mile, 3000m, 5000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon, 4x200m, 4x400m, 4x800m (équipes nationales pour les relais).

1.6 Espoirs Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, 3000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon.

1.7 Juniors Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon.

1.8 Cadettes

50m, 60m, 200m, 800m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (3kg), 3000m marche, tétathlon.

2. Caractéristiques techniques

2.1 Courses de haies

Course	Hauteur des haies (1)	Nbre de haies	Distances		
			Départ à la 1 ^{ère} haie	Entre les haies	Dernière haie à l'arrivée
50 m	1,06 m	4	<u>HOMMES</u>		
60 m	1,06 m	5	13,72 m	9,14 m	8,86 m
			13,72 m	9,14 m	9,72 m
50 m	0,84 m	4	<u>FEMMES</u>		
60 m	0,84 m	5	13 m	8,50 m	11,50 m
			13 m	8,50 m	13 m

- (1) Pour les Cadets : 0.91 m et pour les Cadettes : 0.76 m
Pour les Vétérans masculins : 1.00 m

2.2 Épreuves combinées

Les épreuves officielles sont :

- heptathlon qui se dispute sur 2 jours pour les Juniors, Espoirs et Seniors Hommes
- pentathlon (en un jour) pour les Cadets
- pentathlon (en un jour) pour les Juniors, Espoirs et Seniors Femmes
- tétrathlon (en un jour) pour les Cadettes

L'ordre de déroulement des épreuves est le suivant :

- heptathlon 1^{ère} journée : 60 m - longueur - poids - hauteur
- heptathlon 2^e journée : 60 haies - perche - 1000
- pentathlon cadets : 60 haies - longueur - poids - perche - 1000
- pentathlon féminin : 60 haies - hauteur - poids - longueur - 800
- tétrathlon : 60 haies - hauteur - poids - 800

Pour la cotation, utiliser la table internationale spécifique.

Pour les compétitions de la catégorie Juniors (H & F), il est autorisé :

- pour les Masculins, que l'ordre de déroulement du saut en hauteur (1^{er} jour) et du saut à la perche (2^e jour) soit interverti ;
- pour les Féminines, que l'ordre de déroulement du saut en hauteur et du saut en longueur soit interverti.

Pour les compétitions des catégories Cadets et Cadettes, il est autorisé que l'ordre des concours soit ajusté en fonction des installations et de l'horaire général du Championnat des autres épreuves individuelles.

Au cas où un record serait amélioré ou égalé dans ces conditions, il serait homologable si toutes les autres conditions réglementaires ont été remplies.

**RECORDS DE FRANCE ET
MEILLEURES PERFORMANCES FRANÇAISES EN SALLE
FEMMES (Homologuées au 31 octobre 2001)**

ÉPREUVES	Seniors Femmes	Espoirs Femmes	Juniors Femmes	Cadettes
50 m	6"14	6"14	6"34	6"38
60 m	7"11	7"11	7"27	7"41
200 m	22"84	22"84	23"44	23"99
400 m	51"44	52"85	53"73	-
800 m	2'01"04	2'02"76	2'08"47	2'08"47
1.000 m	2'37"87	2'39"55	-	-
1.500 m	4'06"16	4'15"23	4'28"03	-
Mile	4'34"22	-	-	-
3.000 m	8'41"63	9'31"87	-	-
5.000 m	à établir	-	-	-
50 m haies	6"76	7"02	7"09	7"24
60 m haies	7"82	7"89	8"06	8"31
Hauteur	1 m 96	1 m 95	1 m 92	1 m 87
Perche	4 m 35	4 m 35	4 m 33	4 m 15
Longueur	6 m 81	6 m 78	6 m 43	6 m 14
Triple Saut	14 m 26	13 m 60	13 m 23	12 m 92
Poids	18 m 69	16 m 85	15 m 77	17 m 84 (3kg)
Relais				
4 x 200 " Équipe Nationale "	1'34"47	-	-	-
4 x 400 " Équipe Nationale "	3'33"91	-	-	-
4 x 800 " Équipe Nationale "	à établir	-	-	-
Pentathlon/ Tétrathlon	4472 pt	4451 pt	4050 pt	3203 pt
Marche 3000 m	12'46"45	(M) 13'17"8	13'29"17	14'24"85

**RECORDS DE FRANCE
ET MEILLEURES PERFORMANCES FRANÇAISES EN SALLE
HOMMES (Homologués au 31 octobre 2001)**

ÉPREUVES	Seniors Hommes	Espoirs Hommes	Juniors Hommes	Cadets
50 m	5"65	5"75	5"83	5"85
60 m	6"53	6"56	6"67	6"78
200 m	20"36	20"36	21"26	21"96
400 m	46"02	46"69	48"11	-
800 m	1'47"03	1'47"03	1'49"99	1'55"60
1.000 m	2'17"36	2'18"90	-	-
1.500 m	3'36"90	3'37"05	3'51"82	-
Mile	3'54"16	-	-	-
3.000 m	7'42"32	7'52"52	-	-
5.000 m	13'58"84	-	-	-
50 m haies	6"50	6"51	6"64	6"66
60 m haies	7"50	7"55	7"85	7"48
Hauteur	2 m 35	2 m 27	2 m 22	2 m 16
Perche	6 m 00	5 m 84	5 m 60	5 m 30
Longueur	8 m 17	7 m 91	7 m 86	7 m 69
Triple Saut	17 m 59	16 m 66	16 m 41	15 m 69
Poids	19 m 88	18 m 87	16 m 94 18 m 88 (6ka)	18 m 39 (5 kg)
Relais				
4 x 200 " Équipe Nationale "	1'24"00	-	-	-
4 x 400 " Équipe Nationale "	3'06"37	-	-	-
4 x 800 " Équipe Nationale "	(M) 7"25"8	-	-	-
Heptathlon / Pentathlon	6418 pt	5760 pt	5608 pt	4232 pt
Marche 5000 m	18'43"20	19'33"42	20'48"44	22'20"30

LES CHAMPIONNATS

1. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Dans la limite de leur possibilité d'accès à des installations spécifiques, les ligues sont invitées à organiser des Championnats Régionaux comportant une liste d'épreuves se rapprochant le plus possible de la liste des épreuves inscrites au programme des Championnats de France.

2. MEETINGS PRÉ-FRANCE :

- 2.1 Dates conseillées : le 20 janvier 2002 pour les épreuves combinées (date limite), le 3 février 2002 (date limite) pour les épreuves individuelles Seniors, et le 10 février 2002 pour les Cadets, Juniors et Espoirs.
- 2.2 Lieu : décision du Conseil Interrégional (Comité Directeur de la Ligue I-F pour l'Interrégion I-F).
- 2.3 Liste des épreuves : elle se rapprochera le plus possible de la liste des épreuves inscrites au programme des Championnats de France.
- 2.4 La liste des athlètes qualifiés sera établie par le CTI en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par le Conseil Interrégional ; ces listes seront adressées à la F.F.A. et aux ligues.
- 2.5 Les Minimes G. ou F. ne sont pas autorisés à participer aux meetings pré-France (y compris les épreuves combinées).
- 2.6 Montées de barres aux sauts en hauteur et à la perche :
lors des meetings pré-France, les barres du saut en hauteur et de la perche devront suivre les montées figurant page 31.
Il est vivement souhaité que ces montées de barre soient appliquées dans les autres réunions en salle (à l'exception des épreuves combinées).

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

En 2002, il y aura les Championnats de France suivants :

3.1 Championnats de France en salle à LIEVIN (62)

Date : les 16 et 17 février 2002

3.2 Championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs à PARIS INSEP (75)

Date : les 23 et 24 février 2002

3.3 Liste des épreuves disputées

- Hommes :

60 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 60 m haies, 5000 m marche, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids.

- Femmes :

60 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 60 m haies, 3000 m marche, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids.

Il n'y aura ni 1500 m, ni 3000 m aux Championnats Cadets, Juniors, Espoirs (H & F).

Il n'y aura ni 400 m, ni 800 m aux Championnats Cadets (H & F).

Les Juniors (H) lanceront le poids de 6 kg.

3.4 Participation aux Championnats de France individuels

Pour les athlètes licenciés individuels, l'engagement devra impérativement être accompagné d'un chèque caution de 45 € par épreuve, libellé à l'ordre de la F.F.A., qui sera restitué si l'athlète participe ; en cas d'engagement tardif, un deuxième chèque de 45 € par épreuve devra être joint.

Pour participer aux Championnats de France de Liévin (16-17 février, Seniors) et de Paris INSEP (23-24 février, Cadets – Juniors - Espoirs), les athlètes doivent avoir réussi, au cours de l'hiver 2001/2002, et au plus tard la veille de la date limite d'engagement ci-après, les minima A pour toutes les compétitions en salle, autres que les Championnats Régionaux et les meetings pré-France (qui bénéficient des minima "D" et "E") et avoir fait parvenir, par l'intermédiaire de leur club, les bulletins d'engagement à leur ligue régionale, dès réalisation de la performance.

Pour ces minima A, et après validation, la ligue régionale transmet l'exemplaire blanc au C.T.I. avant le meeting pré-France. Après cette date, il ne pourra plus être accepté d'engagement tardif.

Chaque engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé mais non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité de 45 €.

Les demandes de désengagements, formulées par les clubs, devront impérativement parvenir aux CTI le soir des pré-France.

Lors des Championnats Régionaux et des meetings pré-France, il sera institué deux types de minima :

- les minima "D" qui permettront de confirmer sa participation et d'être ainsi automatiquement qualifié aux championnats de France des Jeunes et Seniors après cette confirmation d'engagement ;
- les minima "E" qui permettront de confirmer sa participation et d'être éventuellement qualifié après cette confirmation d'engagement.

Les athlètes ayant réalisé les minima "A" (avant les pré-France) ou "D" (lors des Championnats Régionaux ou des pré-France) pourront d'ores et déjà se considérer comme qualifiés pour les Championnats de France (sous réserve de s'être engagés en temps et en heure via les ligues pour les minima "A" ou d'avoir adressé une confirmation d'engagement aux CTI pour les minima "D").

Des qualifications complémentaires, relatives aux performances du niveau des minima " E ", seront prononcées pour les Championnats de France au cours d'une réunion qui se tiendra en présence du D.T.N., des C.T.I. et des représentants de la C.S.O. / F.F.A., le 5 février 2002 pour les Seniors et le 12 février 2002 pour les Cadets, Juniors et Espoirs.

Qualifications exceptionnelles :

toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de 75 €) ne pourra être faite, par les clubs, que sur la base des minima "A". Cette somme sera remboursée si l'athlète termine dans les 6 premiers.

A la suite des réunions de qualification des mardis 5 et 12 février 2002, les listes des athlètes retenus figureront sur le MINITEL 36.15 ATHLE et sur le site Internet de la FFA (www.athle.com) dès le lendemain 17 heures.

En conclusion, comme les années précédentes, il sera institué un système de qualification à partir de 3 minima, qui figurent aux pages ci-après.

- Minima "A" : performances réalisées lors d'autres compétitions que les Championnats Régionaux et les meetings pré-France. C'est sur la base de ces minima que seront notamment examinées les qualifications exceptionnelles.
- Minima "D" (pour qualification "Directe") : performances réalisées lors des Championnats Régionaux et des meetings pré-France.
- Minima "E" (pour qualification "Éventuelle") : performances réalisées lors des Championnats Régionaux ou des meetings pré-France.

Les athlètes devront participer en principe au meeting pré-France de leur interrégion. Toutefois, il est permis de sortir du territoire de l'interrégion en accord avec la ligue de l'athlète, aux conditions techniques d'engagement déterminées par le Conseil Interrégional accueillant (le Comité Directeur de la Ligue I.F pour l'Interrégion I.F), et concernant :

- le niveau requis pour la participation d'athlètes extérieurs à l'interrégion organisatrice
- les conditions financières d'engagements par les clubs, déterminées par la ligue organisatrice en fonction de la provenance des athlètes (décision du Comité Directeur plénier du 25/9/1999).

La possibilité de sortir de l'interrégion et les différences de dates d'une interrégion à l'autre ne doivent pas permettre à un athlète d'avoir plus d'une possibilité de faire les minima D et E dans une épreuve lors des meetings pré-France. Si un athlète participe à plus d'un meeting pré-France dans la même épreuve, ce sont les résultats du premier auquel il aura participé qui seront pris en compte pour les minima D et E (en plus des Championnats Régionaux).

Pour les courses jusqu'au 400 m inclus, seules seront retenues les performances réalisées avec le chronométrage entièrement électrique.

Il est instamment demandé aux ligues de ne pas oublier d'adresser à la F.F.A. (C.S.O. + Classements) et à leur C.T.I., dans les meilleurs délais, les résultats des compétitions en salle qui se sont déroulées sur leur territoire.

Les athlètes qui se sont engagés et qui ne désirent plus participer devront se désengager avant les réunions de qualification. Dans le cas contraire, empêchant la participation d'un ou d'autres athlètes, ils seront pénalisés d'une amende de 45 € [décision du Bureau Fédéral du 5 janvier 1996].

Concours de qualification lors des Championnats de France :

Les compositions théoriques des groupes de qualification seront affichées au début de chaque journée. **Quel que soit le déroulement de l'épreuve, concours simultanés ou concours successifs, les dossards devront être retirés au plus tard 40' avant l'heure du 1^{er} concours, faute de quoi les athlètes seront considérés comme étant forfaits.**

Dans le cas contraire, pour pouvoir participer, une pénalité de 45 € sera exigée, payable immédiatement, pour obtenir le dossard.

4. CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES (TOUTES CATEGORIES)

Ils se dérouleront les 9-10 février 2002 au CDFAS d'EAUBONNE (95)

Les épreuves sont celles définies page 17 § 2.2

Épreuves qualificatives :

Elles doivent être inscrites au calendrier des ligues et des interrégions et se dérouleront sur le programme des championnats de France. Toutefois, pour les Juniors, Espoirs et Seniors masculins, en fonction des disponibilités de salles, il pourra n'être organisé qu'un pentathlon en un jour :

60 haies, longueur, poids, perche, 1000 m.

Les montées de barre doivent être identiques à celles du décathlon masculin et de l'heptathlon féminin (passages par 1.80 m à la hauteur hommes, 4.00 m à la perche et 1.60 m à la hauteur femmes).

Leurs résultats doivent être parvenus à la F.F.A. au plus tard : le mardi 22 janvier 2002.

Pour la cotation, utiliser la table internationale de 1998 (complétée éventuellement par la table F.F.A. de 1989 ou 1991 pour le 50 m haies dans le cas où les installations ne permettraient pas de faire disputer un 60 m haies). Toutefois, la table internationale de 1985 (complétée par celle de 1986 pour le 60 m haies et le 1000 m) peut encore être utilisée l'hiver puisqu'il n'y a pas de lancers longs dans les épreuves combinées en salle.

Qualification des athlètes :

Pour participer aux Championnats de France d'EAUBONNE, les athlètes doivent avoir réussi, au cours des épreuves qualificatives et au plus tard le 20 janvier 2002,

les minima A définis pages 28, 29 et 30 et leur club doit avoir fait parvenir au C.T.I., par l'intermédiaire des ligues régionales pour validation, un formulaire d'engagement. Des qualifications complémentaires pourront être prononcées par la C.S.O. le 22 janvier 2002 à condition d'avoir réalisé les minima E au cours des meetings pré-France et d'avoir confirmé son engagement au CTI. Les athlètes qui auront été engagés par leur club et qui ne désirent plus participer devront être désengagés par leur club, sous peine de pénalisation de 45 € en cas de non-participation aux Championnats de France.

5. AUTRES EPREUVES NATIONALES

5.1 Critérium national hivernal des lancers longs

Cette épreuve se déroulera les 2-3 mars 2002 en un lieu qui reste à désigner et concernera les spécialités suivantes : marteau, disque et javelot H & F.

♦ Les athlètes ayant réalisé les minima "A" au cours des Championnats de France de l'année 2001 seront retenus pour disputer la finale nationale à condition que leur club les engage pour le lundi 18 février au plus tard, auprès de leur ligue qui transmettra l'exemplaire blanc au CTI. Les clubs des athlètes ayant participé aux Championnats d'Europe Juniors à GROSSETTO et qui y auraient réalisé les minima A ci après, peuvent également les engager.

♦ Les athlètes ayant réalisé les minima "E" au cours de la compétition régionale ou interrégionale de lancers longs qualificative pourront être engagés par leur club, sachant que 12 athlètes par spécialité et par catégorie (Ca-Ju-Es-Se) seront retenus en fonction des athlètes engagés ayant réalisé les minima "A" au cours des Championnats de France de l'année 2001 et ceux ayant réalisé les minima "E" à la compétition qualificative. Les ligues devront adresser la liasse complète au CTI.

♦ Les athlètes minimes 2 en 2000-2001 (nés en 1986) devront obligatoirement passer par la phase qualificative pour pouvoir s'engager.

♦ Date limite des compétitions régionales ou interrégionales : 17 février 2002.

♦ Les clubs des athlètes ayant réalisé les minima, sont invités à envoyer au CTI, le 18 février 2002 au plus tard, les trois volets de leur bulletin d'engagement.

Les qualifications seront prononcées par la CSO le mardi 19 février 2002 après réception des listes établies par chaque CTI, qui devront parvenir à la CSO le lundi 18 février 2002 au plus tard.

La liste des qualifiés figurera sur minitel 36.15 ATHLE et sur le site Internet www.athle.com à partir du mercredi 20 février 2002.

TABLEAU DES MINIMA

CATEGORIES	<u>DISQUE</u>		<u>JAVELOT</u>		<u>MARTEAU</u>	
	A	E	A	E	A	E
CADETS	48 m	40 m	57 m	51 m	58 m	48 m

JUNIORS (H)	47 m	39 m	61 m	52 m	58 m	47 m
ESPOIRS (H)	47 m	40 m	64 m	54 m	62 m	47 m
SENIORS (H)	55 m	47 m	74 m	65 m	67 m	60 m
CADETTES	41 m	35 m	41 m	33 m	47 m	41 m
JUNIORS (F)	42 m	33 m	42 m	34 m	48 m	40 m
ESPOIRS (F)	44 m	35 m	45 m	35 m	51 m	42 m
SENIORS (F)	49 m	41 m	50 m	43 m	51 m	46 m

Cette épreuve et le Challenge hivernal européen des lancers qui la suivra (9-10 mars à PULA, CROATIE) permettront de réaliser les minima A d'engagements aux Championnats de France Élite de l'été 2002 ou aux Championnats de France de Nationale de l'été 2002 (modalités d'engagements à paraître dans le livret estival 2002).

Pour ce Critérium National, il faut adresser des bulletins d'engagement aux CTI.

5.2 Critériums nationaux en salle Vétérans H. & F.

Date et lieu : samedi 9 février 2002, à Bordeaux (33).

Ils sont ouverts à toutes les catégories Vétérans.

Les épreuves H et F :

60 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 60 m haies - 3000 marche - relais 4x200 m - hauteur - perche - longueur - triple saut - poids.

Une circulaire détaillée sera diffusée en novembre 2001.

Les inscriptions se feront sur un bulletin d'engagement à retourner à la Ligue d'Aquitaine d'Athlétisme avant le 25/1/2002.

5.3 Renseignements complémentaires

Horaires, possibilités d'hébergement et de restauration : sur le site www.athle.com

6. CHAMPIONNATS D'EUROPE EN SALLE

Les 27^e Championnats d'Europe en salle auront lieu du 1 au 3 mars 2002, à VIENNE (AUT).

Seront automatiquement sélectionnés les Champions de France en salle 2002 ayant réalisé, lors de ces Championnats, les minima imposés par la FFA.

La sélection sera complétée par des athlètes ayant réalisé ces mêmes minima au cours de la saison hivernale 2001-2002 et ayant participé aux Championnats de France en salle 2002 (sauf dérogation accordée par le DTN pour cette dernière condition).

MINIMA IMPOSÉS

Hommes	ÉPREUVES	Femmes
6.68	60 M	7.35
21.20	200 M	23.75
47.20	400 M	53.50
1.48.50	800 M	2.04.50
3.42	1500 M	4.19
7.56	3000 M	9.08
7.80	60 HAIES	8.20
2.22	HAUTEUR	1.85
7.90	LONGUEUR	6.45
16.55	TRIPLE SAUT	13.55
5.60	PERCHE	4.20
19.00	POIDS	17.50
Sur invitation	HEPTATHLON	Sur invitation

7. CHALLENGE HIVERNAL EUROPEEN DES LANCERS

Le 2^{ème} Challenge hivernal européen des lancers aura lieu les 9 et 10 mars 2002, à PULA (CRO).

Les modalités précises de sélection seront précisées ultérieurement.

Championnats	Date	Lieu	Date limite réalisation perfor.	réunion qualification	Minima A	Minima D	Minima E	Observations Importantes
Epreuves combinées	9-10 fév.	Eaubonne	20 janvier 2 002	22 janvier 2 002	Envoyer formulaire à la ligue qui transmet au CTI	pas de minima D en E. C.	Engagement à transmettre au CTI	Si l'on souhaite retirer un engagement le faire avant la réunion de qualification
France Individuels	16-17 fév.	Liévin	3 février 2 002	5 fév. 2 002	Envoyer formulaire à la ligue qui transmet au CTI	si réalisation lors des régionaux ou du 1er pré-France, engagement à confirmer au CTI***		Si l'on souhaite retirer un engagement le faire avant la réunion de qualification
France Jeunes	23-24 fév.	Paris Insep	10 février 2 002	12 février 2 002	Envoyer formulaire à la ligue qui transmet au CTI	si réalisation lors des régionaux ou du 1er pré-France, engagement à confirmer au CTI***		Si l'on souhaite retirer un engagement le faire avant la réunion de qualification
Lancers Longs	2-3 mars	à fixer	17 février 2 002	19 février 2 002	Envoyer formulaire à la ligue qui transmet à la FFA	pas de D sur cette compétition	Envoyer formulaire au CTI	les minimas de la saison précédente doivent passer par les phases interrégionales pour se qualifier
<p>*** la confirmation d'engagement au CTI est à faire par le club. Ce dernier n'a pas à remplir la liasse en trois exemplaires pour chaque athlète. Il suffit de donner au CTI une feuille récapitulative comprenant pour chaque athlète : Nom, prénom, épreuve sur laquelle la présence est confirmée le numéro de licence, la catégorie. Ne pas oublier de mettre le nom du club et la ligue sur cette feuille récapitulative.</p>								

MINIMA AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE 2002

HOMME S	Cadets			Junior s			Espoirs		
	A	D	E	A	D	E	A	D	E
50	6"10	6"20	6"30	5"95	6"05	6"20	5"85	5"90	6"10
60	7"10	7"20	7"30	6"95	7"05	7"20	6"85	6"90	7"10
200	22"70	23"10	23"30	22"20	22"60	23"00	21"85	22"20	22"60
400	-	-	-	50"20	51"00	51"50	49"20	49"80	50"30
800	-	-	-	1'56"00	1'58"00	1'59"50	1'54"00	1'55"50	1'58"00
50 Haies	6"95	7"10	7"30	7"10	7"20	7"35	6"95	7"15	7"30
60 Haies	8"10	8"30	8"60	8"30	8"45	8"65	8"10	8"35	8"60
Hauteur	1m98	1m95	1m85	2m06	2m01	1m95	2m10	2m04	2m01
Perche	4m60	4m40	4m00	5m00	4m70	4m40	5m30	5m10	4m70
Longueur	6m80	6m65	6m45	7m20	6m95	6m60	7m35	7m10	6m80
Triple	13m80	13m50	13m10	14m70	14m30	13m80	15m20	14m40	13m90
Poids	15m60	14m70	13m80	15m40	14m50	13m70	15m20	14m20	13m20
Pentathlo n	3300pts	-	3000pts	3500pts	-	3200pts	3600pts	-	3300pts
Heptathl on	-	-	-	4600pts	-	4300pts	4800pts	-	4500pts
Marche	25'00"00	26'00"00	26'20"00	23'00"00	24'30"00	25'10"00	22'00"00	23'20"00	24'00"00

FEMMES	Cadettes			Juniors			Espoirs		
	A	D	E	A	D	E	A	D	E
50	6"70	6"80	7"15	6"65	6"75	6"95	6"55	6"65	6"90
60	7"80	7"90	8"15	7"75	7"85	8"05	7"65	7"75	8"00
200	25"80	26"30	26"80	25"40	25"90	26"25	24"90	25"40	26"15
400	-	-	-	59"20	60"50	61"00	57"80	59"40	60"55
800	-	-	-	2'19"00	2'23"00	2'26"00	2'16"00	2'21"00	2'25"00
50 Haies	7"65	7"75	8"00	7"65	7"80	8"05	7"60	7"75	8"05
60 Haies	8"90	9"00	9"30	8"90	9"05	9"35	8"80	9"00	9"35
Hauteur	1m68	1m63	1m60	1m70	1m66	1m60	1m72	1m68	1m60
Perche	3m50	3m30	3m00	3m60	3m40	3m20	3m90	3m60	3m50
Longueur	5m60	5m40	5m30	5m80	5m60	5m45	5m90	5m70	5m50
Triple	11m70	11m30	11m00	12m00	11m60	11m30	12m10	11m80	11m40
Poids	13m20	12m50	12m00	12m30	11m40	10m50	13m00	12m20	11m00
Ep Comb	2800pts	-	2500pt	3200pts	-	2900pts	3500pts	-	3200pts
Marche	16'30"00	17'00"00	17'30"00	15'30"00	16'20"00	17'00"00	15'15"00	16'00"00	16'50"00

MINIMA AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE 2002

HOMMES			EPREUVES	FEMMES		
A	D	E		A	D	E
5"80	5"85	6"00	50 m	6"40	6"50	6"75
6"75	6"80	6"95	60 m	7"45	7"55	7"80
21"30	21"60	22"10	200 m	24"10	24"60	25"70
48"00	48"50	50"00	400 m	55"00	56"00	59"00
1'51"50	1'54"00	1'56"00	800 m	2'11"00	2'15"00	2'20"00
3'49"00	3'54"00	4'00"00	1500 m	4'33"00	4'45"00	4'59"00
8'05"00	8'12"00	8'20"00	3000 m	9'45"00	10'00"00	10'30"00
6"75	6"85	7"10	50 m Haies	7"20	7"30	7"75
7"85	8"00	8"30	60 m Haies	8"35	8"50	9"00
2m16	2m12	2m06	Hauteur	1m80	1m74	1m68
5m50	5m30	5m00	Perche	4m10	3m90	3m50
7m70	7m50	7m10	Longueur	6m20	6m00	5m65
16m20	15m50	14m60	Triple Saut	13m00	12m70	11m80
16m90	16m00	14m50	Poids	14m80	13m70	12m00
3800 pts	-	3600	Pentathlon	3600 pts	-	3200 pts
5200 pts	-	4900	Heptathlon	-	-	-
21'15"00	21'45"00	22'30"0	Marche	14'00"00	14'30"00	15'30"00

MONTEES DES BARRES POUR LES QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE 2002

HOMMES								FEMMES							
CADETS		JUNIORS		ESPOIRS		France		CADETTES		JUNIORS		ESPOIRS		France	
Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche
1m70	3m 80	1m85	4m30	1m90	4m50	1m95	4m60	1m45	2m70	1m50	2m70	1m54	3m20	1m57	3m40
1m75	4m00	1m89	4m40	1m95	4m70	2m00	4m80	1m50	2m90	1m54	2m90	1m57	3m30	1m63	3m50
1m80	4m10	1m92	4m50	1m98	4m80	2m03	5m00	1m54	3m00	1m57	3m10	1m60	3m40	1m68	3m60
1m85	4m20	1m95	4m60	2m01	4m90	2m06	5m15	1m57	3m10	1m60	3m20	1m63	3m50	1m72	3m70
1m89	4m30	1m98	4m70	2m04	5m00	2m09	5m25	1m60	3m20	1m63	3m30	1m66	3m60	1m74	3m80
1m92	4m40	2m01	4m80	2m06	5m10	2m12	5m35	1m63	3m30	1m66	3m40	1m68	3m70	1m76	3m90
1m95	4m50	2m04	4m90	2m08	5m20	2m14	5m45	1m66	3m40	1m68	3m50	1m70	3m80	1m78	4m00
1m98	4m60	2m06	5m00	2m10	5m30	2m16	5m50	1m68	3m50	1m70	3m60	1m72	3m90	1m80	4m10
etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc

Il est très important de respecter ces montées de barre, surtout pour celles qui précèdent les minima E.
Des athlètes pouvant ne pas être qualifiés pour 1 cm

CALENDRIER DE CROSS-COUNTRY 2001/2002

**Ce calendrier recense les dates des cross inscrits par les ligues
(l'adresse précise des Organisateur peut être demandée aux ligues)**

NOVEMBRE

10-11	26 ^e cross international Nice Matin	Mougins	C-A
11	Cross du Courrier de l'Ouest	Angers	P-L
11	Cross de Gourdon	Gourdon	PYR
11	34 ^e cross d'Arnay le Duc	Arnay le Duc	BOU
11	21 ^e Cross national de Vineuil	Vineuil	CEN
17	Cross de Tergnier	Tergnier	PIC
17	Cross d'Amiens	Amiens	PIC
18	Cross de la RATP	Fontenay-les-Briis	I-F
18	Cross du Stade Toulousain	Toulouse	PYR
18	18 ^e cross national de Limoges	Limoges	LIM
18	Cross de l'Yonne Républicaine	Auxerre	BOU
18	Cross de Saintes	Saintes	POI
18	Cross de Dompierre	Dompierre sur Bestre	AUV
18	Cross de la Ligue de Bretagne – Gaz de France	Merdrignac	BRE
18	Cross du Républicain Lorrain	Metz	LOR
18	Cross du COCAA	Chalons en Champagne	CHA
18	Cross de la Ville St-Egreve	St-Egreve	D-S
24	Cross d'Allonnes	Allonnes	P-L
24-25	Cross International de S.O. et de l'Ostréiculture	Gujan Mestras	AQU
25	33 ^e cross de la Seyne sur Mer	La Seyne sur Mer	C-A
25	22 ^e cross de Sorgues « Souvenir J-L Bascle »	Sorgues	PRO
25	Cross du Comité Départemental de Savoie	Pontcharra	D-S
25	Cross de Coutances	Coutances	B-N
25	3 ^e Cross national du Val de Loire	Onzain	CEN
25	Cross International de Mulhouse	Mulhouse	ALS

DÉCEMBRE

2	45 ^e cross International Volvic	Volvic	AUV
2	Cross de l'Acier	Lefrinckoucke	NPC
2	Cross du SU Agen	Agen	AQU
2	Cross des Iles	Cannes	C-A
2	Cross de Poitiers	Poitiers	POI
2	11 ^e cross du Limoges EC	Limoges	LIM
2	Cross de l'Erdre	La Chapelle s/Erdre	P-L
2	Cross de Creil	Creil	PIC
2	Cross de la GSI Pontivy	Pontivy	BRE
2	Cross de la Cité de Carcassonne	Carcassonne	LAN
2	15 ^e Cross national de l'ASFAS Saran	Saran	CEN
2	50 ^e Cross national J. GOUPY	Amilly	CEN
2	Cross Les Myriades	St-Priest	LYO
9	Cross de Nemours St-Pierre	Nemours St-Pierre	I-F

9	Cross de l'UA Vallée de l'Huveaune	Aubagne	PRO
9	14 ^e cross Hydroxydase	Le Breuil sur Couze	AUV
9	Cross de la Ville de Bagnols sur Cèze	Bagnols sur Cèze	LAN
9	Cross du Stade Olympique Ajaccien	Porticcio	COR
9	Cross de la Ville Voiron	Voiron	D-S
15-16	Cross du Figaro	Paris Bois de Boulogne	I-F
16	Cross du Dijon UC	Dijon	BOU
16	Cross de Mérignac	Mérignac	AQU
16	32 ^e Cross national de Pithiviers	Pithiviers	CEN
16	Cross de Nantes	Nantes	P-L
16	Cross J. Vilet	Liévin	NPC
16	Cross des Isles	Avermes	AUV
23	Cross de la JS Plouguenast	Plouguenast	BRE
23	Challenge G. Dalban	Firminy	LYO

JANVIER

6	Cross de l'AJ Bastia	Bastia	COR
6	Cross Le Mamelon	Décines	LYO
13	Cross des Violettes	Toulouse	PYR
20	Mémorial A. Le Moal, Cross du C.A.A.	Vero	COR
27	Cross de l'Entente, EFSRA Reims	Reims	CHA

FÉVRIER

12-13	Cross Ouest France	Le Mans	P-L
17	Cross d'Hérouville	Hérouville	B-N

CONSEILLERS TECHNIQUES INTERREGIONAUX

NORD et NORD-EST : Hervé DELARRAS

(herve.delarras@wanadoo.fr)

8 rue de la Ville Haute - 54630 FLAVIGNY S/MOSELLE

☎ : 03.83.26.72.14

📠 : 03.83.26.72.15

NORD-OUEST : Gérard LE BOLC'H

(gerard.lebolch@wanadoo.fr)

24 rue de la Margatrite - 35480 MESSAC

☎ : 02.99.34.29.13

📠 : 02.99.34.29.13

CENTRE-OUEST et SUD-OUEST : André OLIVE

(andre.olive@wanadoo.fr)

12 rue de Bastiat - 31200 TOULOUSE

☎ : 05.61.47.90.74

📠 : 05.61.47.18.62

CENTRE-EST et SUD-EST : Patrick GELLENS

(patrick.gellens@wanadoo.fr)

Rés. Le Faubourg, 24 C rue Gallien - 38500 VOIRON

☎ : 04.76.05.45.09

📠 : 04.76.05.45.09

ILE DE FRANCE : Adresser le courrier à la LIFA

(jack.roulet@athleif.org)

16 rue Vincent Compoint - 75018 PARIS

☎ : 01.42.55.48.62

📠 : 01.42.55.57.30

ANTILLES-GUYANE : Bernard LAMITIE

05.90.82.71.12

☎ :

(ben@outremer.com)

Section Fromager - Besson - 97139 Les ABYMES

☎ : 05.90. 82.71.12

NOTA : Pour l'interrégion Île de France, les missions interrégionales étant assurées par différents CTS de la Ligue de l'Île de France, les courriers à adresser au CTI doivent être adressés impersonnellement à la LIFA qui les répartira.

CALENDRIER 2001-2002

DECEMBRE 2001

JOUR	DATE	EPREUVES INTERNATIONALES	EPREUVES NATIONALES	MEETINGS	AUTRES
Di	9	Championnats d'Europe de cross à Thun (SUI)			
Sa Di	15 16				Championnat de France UNSS en salle à Liévin (NPC)

JANVIER 2002

Di	13				Championnat de France UGSEL de Cross à Laval (P-L)
Sa Di	19 20		pré-France d'Épreuves. Combinées (date limite)		
Di	20		Championnats régionaux de cross *		
Di	20		Championnats régionaux en salle *		
Sa	26				Championnat de France FFSU en salle à Bordeaux (AQU)
Di	27			Cross IAAF Auchan Lille Métropole de Tourcoing (NPC)	Championnat de France UGSEL en Salle Ca-Ju à Eaubonne (I-F)
Di	27				Championnat de France UNSS de Cross à Lyon (LYO)

FEVRIER 2002

Sa Di	2 3		Meetings pré-France en salle Seniors (date limite)		
Di	3		Critériums nationaux de cross Vétérans à Crulai (B-N)		
Sa Di	9 10		Meetings pré-France en salle Ca-Ju-Es (date limite)		
Sa Di	9 10		Championnats de France d'épreuves combinées à Eaubonne (I-F)		
Di	10		½-finales des Championnats de France de cross		
Sa Di	16 17		Championnat de France en salle à Liévin (NPC)		
Sa Di	16 17		Régionaux lancers longs (date limite)		
Di	24			Meeting IAAF de Liévin (NPC)	
Sa Di	23 24		Championnat de France en salle Ca-Ju-Es à Paris-INSEP (I-F)		

MARS 2002

Ve au Di	1 3	Championnats d'Europe en salle à Vienne (AUT)			
Sa Di	2 3		Critériums nationaux des lancers longs		
Di	3		Championnats de France de cross à Gujan Mestras (AQU)		
Sa Di	9 10	Challenge hivernal européen des lancers à Pula (CRO)			
Sa	16				Championnat de France de Triathlon en Salle Be-Mi UGSEL à Paris-Insep (I-F)
Sa	16				Championnat de France FFSU de cross à Tours (CEN)
Sa Di	23 24	Championnats du Monde de cross à Dublin (IRL)			

AVRIL 2002

Di	7				Championnat du Monde Universitaires de cross à Santiago de Compostelle (ESP)
----	---	--	--	--	---

* *Dates conseillées*

CLASSEMENT DES ATHLETES ET DES CLUBS 2001/2002

1. Les barèmes 2001/2002 de classements en catégories de valeur

La grille en vigueur introduit la notion de classement des athlètes dans des catégories dites de valeur.

Ainsi, l'athlète peut, quel que soit son âge, se situer dans la hiérarchie nationale.

Douze catégories existent avec la correspondance suivante de POINTS F.F.A. :

INTERNATIONALE A	(IA)	Valeur 17 points
INTERNATIONALE B	(IB)	Valeur 15 points
NATIONALE 1	(N1)	Valeur 13 points
NATIONALE 2	(N2)	Valeur 11 points
NATIONALE 3	(N3)	Valeur 9 points
REGIONALE 1	(R1)	Valeur 7 points
REGIONALE 2	(R2)	Valeur 6 points
REGIONALE 3	(R3)	Valeur 5 points
DEPARTEMENTALE 1	(D1)	Valeur 4 points
DEPARTEMENTALE 2	(D2)	Valeur 3 points
DEPARTEMENTALE 3	(D3)	Valeur 2 points
DEPARTEMENTALE 4	(D4)	Valeur 1 point

2. Les performances planchers

- Pour les Juniors, Espoirs et Seniors, seules seront retenues les performances égales ou supérieures à celles demandées pour la catégorie R3.
- Pour les Cadets et Vétérans, seules seront retenues les performances égales ou supérieures à celles demandées pour la catégorie D1.
- Pour les Minimes, seules seront retenues les performances égales ou supérieures à celles demandées pour la catégorie D2. Ils ont 6 catégories de classement : de la D2 à la N3.
- Les Benjamins ont 3 catégories de classement : de la D3 à la D1.
- Les Poussins ont une seule catégorie de classement : la D4.

3. Les modalités de classement des athlètes

3.1 Peut être classé, tout athlète, Français ou étranger, régulièrement licencié à la F.F.A. le JOUR DE LA RÉALISATION DE LA PERFORMANCE CLASSANTE. Toutefois, les performances obtenues lors des épreuves SCOLAIRES, de niveau départemental au minimum, réalisées avant le 1^{er} juillet, par des athlètes BENJAMINS ou MINIMES peuvent être prises en compte si ces athlètes sont licenciés à la F.F.A. avant le 1^{er} septembre.

3.2 Pour être classé dans une catégorie donnée du barème, un athlète doit avoir réalisé, DEUX FOIS la performance minimale correspondante. Ces

performances doivent avoir été accomplies à des dates différentes s'il s'agit de la même spécialité (une réunion sur plusieurs jours consécutifs comptant pour une seule date). S'il s'agit de spécialités différentes, elles peuvent avoir été accomplies le même jour.

Si un athlète réalise une performance valant une catégorie et, dans une autre discipline (ou la même) une performance valant une catégorie inférieure, c'est cette dernière performance qui déterminera son classement final.

3.3 UNE SEULE PERFORMANCE suffira dans les disciplines suivantes :

- épreuves combinées : décathlon - ennéathlon - heptathlon - hexathlon - pentathlon et tétrathlon ;
- épreuves de fond courses : heure - 20.000 m piste - 20 km route semi-marathon - marathon - 100 km - 24 heures ;
- épreuves de marche : 30 km - 2 heures - 50 km - 100 km - grand fond - 20 km femmes.

3.4 Les performances pourront être réalisées tout au long de la saison (du début novembre 2001 au 31 octobre 2002), aussi bien sur un STADE, que dans une SALLE ou sur ROUTE, à la condition que ces compétitions soient inscrites aux calendriers des COMITÉS, des LIGUES ou de la F.F.A.

4. Conditions techniques

Pour les classements en Catégories IA, IB, N1 et N2, ne peuvent être retenues que les performances accomplies dans les conditions requises par les règlements en ce qui concerne l'état du terrain, le déroulement de la compétition (VITESSE DU VENT) et la présence d'officiels qualifiés en nombre suffisant. Pour ces mêmes catégories et pour les épreuves se déroulant sur piste, seules les performances enregistrées avec un chronomètre électrique pourront être retenues.

Pour les classements dans les catégories inférieures, les ligues ont toute latitude pour décider de la validité des performances.

Pour les courses inférieures ou égales à 320 m, il convient de tenir compte d'une compensation de 24/100 (12"84 = 12"6) entre les temps électriques et les temps manuels. Cette compensation sera de 14/100 pour les courses de 400 m (59"44 = 59"3). Il n'y aura pas de compensation pour les courses de 800m et plus (2'02"0 = 2'02"00).

5. Cas particuliers

5.1 Compétitions Hors Stade

Les seules compétitions pouvant être retenues pour les classements sont les suivantes :

- les compétitions figurant au calendrier des courses à label, publié par la CNCHS ;
- les rencontres internationales et marathons étrangers figurant au calendrier IAAF / AIMS, sur présentation du classement de l'épreuve ou d'un extrait ;
- pour les épreuves de marche, seuls seront retenues les rencontres internationales et Championnats intercontinentaux, les Championnats de France et les Championnats régionaux, à condition qu'ils se déroulent sur des parcours

homologués préalablement par le C.N.M. et que les résultats officiels précisent les temps de passage 5 km par 5 km.

5.2 Benjamins

Ils marqueront DEUX points (D3) dès lors qu'ils auront réussi deux fois une performance figurant sur le tableau (dans la même épreuve ou dans deux épreuves différentes, quelles qu'elles soient) de la catégorie D3.

Ils pourront marquer un TROISIÈME point (D2) s'ils réussissent DEUX performances de niveau D3 dans l'une des quatre familles d'épreuves, plus UNE performance D3 dans une autre famille.

(Ex. : 2 performances D3 en saut + 1 performance D3 en lancers, l'athlète marquera 3 points).

Ils pourront marquer un QUATRIÈME point (D1) s'ils réussissent DEUX performances de niveau D3 dans l'une des quatre familles d'épreuves plus UNE performance D3 dans DEUX autres familles.

(Ex. : 2 performances D3 en sauts + 1 performance D3 en lancers + 1 performance D3 en triathlon, l'athlète marquera 4 points).

5.3 Poussins

Ils marqueront UN point (D4) dès lors qu'ils auront participé à trois organisations (dont au moins deux F.F.A.) répondant aux épreuves préconisées pour les poussins dans des compétitions visées par les ligues régionales, sans qu'il y ait notion de performance. Ils ne peuvent marquer de points pour une ou des participations en cross.

5.4 Si un athlète est muté en cours de saison, il comptera pour le club avec lequel il aura réalisé le meilleur classement. En cas d'égalité de classement ses points iront au bénéfice du club quitté.

5.5 Pour les athlètes étrangers licenciés, ne seront prises en compte que les performances obtenues en France (ou à l'étranger sous les couleurs de leur club) (Art. 2.6.2 de la réglementation concernant la participation des athlètes aux compétitions françaises, page 48).

6. Compétitions Scolaires et Affinitaires

Tout athlète, régulièrement licencié à la F.F.A., participant aux épreuves scolaires (UNSS, UGSEL), universitaires (FFSU) ou affinitaires (FSGT, FSCF, UFOLEP), peut être classé s'il réalise des performances lors de ces compétitions.

Les performances devront être réalisées lors des compétitions de niveau départemental minimum. Pour le classement en catégorie "Nationale 2" et au-dessus, les performances devront être réalisées lors de compétitions de niveau régional (« Académie » pour scolaires et universitaires) minimum.

Les résultats de ces compétitions devront faire l'objet d'une diffusion.

Pour les Benjamins et Minimes, se reporter à l'Art. 3.1.

7. Classements des Clubs

Chaque club compte autant de points que l'ensemble de ses athlètes classés.
A l'issue de la saison estivale, sont établis un certain nombre de classements relatifs aux clubs :

- Classement national MASCULINS
- Classement national FÉMININES
- Classement national MIXTE
- Classements nationaux par catégorie d'âges, des Benjamins aux Vétérans, Masculins et Féminines.

Ces bilans paraissent dans ATHLERAMA et/ou ATHLÉTISME et/ou INFOS F.F.A.

8. Responsables des Classements

Chaque ligue possède une Commission Régionale des Classements dont le correspondant (auquel doivent parvenir TOUS les résultats obtenus par les athlètes de son secteur de responsabilité) est en relation directe avec le Service des Classements de la F.F.A.

TRANSMISSION DES RESULTATS DE COMPETITIONS A LA FFA

Tout organisateur de réunion d'athlétisme (Ligue, Comité et Club) doit transmettre par e-mail son fichier informatique au format .TXT à Patricia.Doilin@athle.org et adresser un exemplaire "papier" des résultats de la compétition au Service des Classements de la FFA.

Les organisateurs qui n'utilisent pas internet devront transmettre au Service des Classements de la FFA un nombre d'exemplaires selon la grille indiquée ci-après :

Type de compétition Nombre de jeux de résultats

Interclubs, Championnats, réunions de Clubs	8
• Courses Hors Stade (à labels et classantes)	4
• Compétitions en Salle	4
• Cross-country	2
• Compétitions spécifiques :	
* Marche	3
* Lancers longs	3
* Epreuves combinées	3
* Minimés	2

Nota : cas particulier pour les Championnats Interrégionaux (cross, salle et piste) ajouter un jeu de résultats pour la CSO Nationale.

BAREME HOMMES

		IA 17 pts	IB 15 pts	N1 13 pts	N2 11 pts	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts
*50m	CJESV	5"66	5"76	5"86	6"04	6"24	6"44	6"64	6"84	7"04
*60m	CJESV	6"56	6"66	6"76	6"94	7"24	7"54	7"84	8"14	8"44
100m	CJESV	10"06	10"23	10"40	10"68	11"14	11"54	11"94	12"34	12"74
200m	CJESV	20"24	20"60	21"11	21"63	22"54	23"44	24"34	25"24	26"14
300m	C			33"90	34"94	36"74	38"54	40"34	42"14	43"94
400m	CJESV	44"79	45"63	46"70	48"27	50"84	53"44	56"04	58"64	61"24
800m	CJESV	1'44"27	1'46"15	1'47"87	1'50"88	1'57"0	2'03"0	2'09"0	2'15"0	2'21"0
1000m	CJESV	2'13"90	2'16"20	2'18"20	2'22"00	2'30"0	2'38"0	2'46"0	2'54"0	3'02"0
1500m	CJESV	3'34"30	3'37"74	3'40"07	3'46"11	3'59"0	4'12"0	4'25"0	4'38"0	4'51"0
3000m	CJESV	7'40"66	7'49"92	7'56"19	8'11"92	8'41"0	9'10"0	9'39"0	10'08"0	10'37"0
5000m	JESV	13'10"86	13'26"31	13'34"54	14'10"88	15'01"0	15'52"0	16'43"0	17'34"0	18'25"0
10000m - 10 km	CJESV	27'38"0	28'06"0	28'59"0	30'13"0	32'10"0	34'07"0	36'04"0	38'01"0	39'58"0
15 km	CJESV	43'00"	43'35"	44'30"	46'15"	49'00"	51'45"	54'30"	57'15"	1h00'00"
20000m - 20 km	JESV	58'25"	59'05"	1h00'00"	1h02'20"	1h05'55"	1h09'35"	1h13'15"	1h16'55"	1h20'35"
Semi-marathon	JESV	1h01'18"	1h02'00"	1h03'15"	1h05'25"	1h09'00"	1h13'00"	1h17'00"	1h21'00"	1h25'00"
Marathon	ESV	2h09'45"	2h11'45"	2h15'25"	2h22'50"	2h32'00"	2h41'00"	2h50'00"	2h59'00"	3h08'00"
100 km	ESV	6h35'00"	6h53'00"	7h11'00"	7h30'00"	8h00'00"	8h25'00"	8h50'00"	9h15'00"	9h40'00"
Heure	JESV	20550m	20300m	20000m	19250m	18400m	17550m	16700m	15850m	15000m
24 heures route	ESV	250km	240km	230km	220km	210km	200km	190km	180km	170km
*50m haies 0.91m	C			6"51	6"87	7"24	7"64	8"04	8"44	8"84
*50m haies 1.06m	CJESV	6"43	6"62	6"78	7"14	7"54	7"94	8"34	8"74	9"14
*60m haies 0.91m	C			7"54	7"94	8"34	8"74	9"14	9"54	9"94
*60m haies 1.06m	CJESV	7"57	7"76	7"92	8"34	8"74	9"14	9"54	9"94	10"34
110m haies 0.91m	C			13"18	13"92	14"84	15"74	16"64	17"54	18"44
110m haies 1.06m	CJESV	13"30	13"64	13"93	14"67	15"54	16"44	17"34	18"24	19"14
320m haies	C			37"64	40"14	42"94	45"74	48"54	51"34	54"14
400m haies	JESV	48"78	49"86	51"05	53"50	56"94	60"34	63"74	67"14	70"54
1500m steeple	C			4'01"00	4'15"00	4'29"0	4'43"0	4'57"0	5'11"0	5'25"0
3000m steeple	JESV	8'14"42	8'29"36	8'41"51	9'03"88	9'41"0	10'18"0	10'55"0	11'32"0	12'09"0
Hauteur	CJESV	2.34m	2.27m	2.17m	2.07m	1.97m	1.87m	1.77m	1.67m	1.57m
Perche	CJESV	5.80m	5.60m	5.45m	4.95m	4.60m	4.20m	3.80m	3.40m	3.00m
Longueur	CJESV	8.27m	8.04m	7.76m	7.30m	6.90m	6.50m	6.10m	5.70m	5.30m
Triple	CJESV	17.35m	16.88m	16.14m	14.92m	14.10m	13.30m	12.50m	11.70m	10.90m
Poids 5 kg	C			19.15m	17.65m	16.30m	14.95m	13.60m	12.25m	10.90m
Poids 6 kg	CJ		20.60m	17.85m	16.35m	15.00m	13.65m	12.30m	10.95m	9.60m
Poids 7,260 kg	CJESV	20.70m	19.40m	16.65m	15.15m	13.80m	12.45m	11.10m	9.75m	8.40m
Disque 1,500 kg	C			59.60m	52.20m	47.70m	43.20m	38.70m	34.20m	29.70m
Disque 1,750 kg	CJ		64.50m	57.90m	50.50m	46.00m	41.50m	37.00m	32.50m	28.00m
Disque 2 kg	CJESV	66.00m	61.50m	54.90m	47.50m	43.30m	39.10m	34.90m	30.70m	26.50m
Marteau 5 kg	C			81.70m	68.40m	62.00m	56.00m	50.00m	44.00m	38.00m
Marteau 6,250 kg	CJ		79.60m	74.80m	61.50m	56.00m	50.50m	45.00m	39.50m	34.00m
Marteau 7,260 kg	CJESV	80.50m	74.60m	69.80m	56.50m	51.50m	46.50m	41.50m	36.50m	31.50m
Javelot 700 g	C			76.50m	67.30m	61.60m	55.90m	50.20m	44.50m	38.80m
Javelot 800 g	CJESV	85.60m	79.30m	72.20m	63.00m	57.50m	52.00m	46.50m	41.00m	35.50m
*Pentathlon	C			4350pts	3875pts	3575pts	3275pts	2975pts	2675pts	2375pts
*Pentathlon	JESV	4260pts	4050pts	3780pts	3350pts	3090pts	2830pts	2570pts	2310pts	2050pts
*Heptathlon	JESV	6080pts	5770pts	5390pts	4780pts	4410pts	4040pts	3670pts	3300pts	2930pts
Ennéathlon	C			6940pts	6200pts	5740pts	5280pts	4820pts	4360pts	3900pts
Décathlon	JESV	8270pts	7850pts	7330pts	6510pts	6000pts	5490pts	4980pts	4470pts	3960pts
3000m marche	C			12"00"0	13"30"0	14"20"0	15"10"0	16"00"0	16"50"0	17"40"0
5000m marche	CJESV	18'50"0	19'35"0	20'35"0	23'00"0	24'25"0	25'50"0	27'15"0	28'40"0	30'00"0
45 ' marche	C			10600m	9600m	8900m	8550m	8200m	7850m	7500m
10000m marche	JESV	39'00"0	40'00"0	43'00"0	47'00"0	50'00"0	53'00"0	56'00"0	59'00"0	62'00"0
Heure marche	JESV	15300m	14900m	13800m	12600m	12000m	11400m	10800m	10200m	9600m
20000m-20 km mar.	JESV	1h20'00"	1h22'00"	1h28'00"	1h36'00"	1h42'00"	1h48'00"	1h54'00"	2h00'00"	2h06'00"
2 heures marche	JESV	28100m	27300m	25400m	23400m	22550m	21700m	20850m	20000m	19150m
30000m marche	ESV	2h08'	2h12'	2h22'	2h34'	2h43'	2h52'	3h01'	3h10'	3h19'
50000m-50km mar.	ESV	3h48'	4h00'	4h12'	4h35'	4h52'	5h09'	5h26'	5h43'	6h00'
100 km marche	ESV	8h20'	9h00'	9h45'	10h10'	10h30'	10h50'	11h10'	11h30'	11h50'
Grand fond marche	ESV			200km	195km	190km	185km	180km	175km	170km

(temps limite : 24h15)

*épreuves en salle.

BAREME FEMMES

		IA 17 pts	IB 15 pts	N1 13 pts	N2 11 pts	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts
*50m	CJESV	6"20	6"35	6"50	6"74	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74
*60m	CJESV	7"15	7"30	7"45	7"72	8"04	8"34	8"64	8"94	9"24
100m	CJESV	11"10	11"35	11"60	12"02	12"54	13"04	13"54	14"04	14"54
200m	CJESV	22"45	23"12	23"73	24"68	25"94	27"24	28"54	29"84	31"14
300m	C			38"64	40"64	42"84	45"04	47"24	49"44	51"64
400m	CJESV	50"49	52"08	53"55	56"56	59"74	62"94	66"14	69"34	72"54
800m	CJESV	1'58"32	2'01"12	2'06"08	2'11"19	2'20"0	2'28"0	2'36"0	2'44"0	2'52"0
1000m	CJESV	2'31"70	2'35"60	2'41"80	2'48"70	2'58"0	3'08"0	3'18"0	3'28"0	3'38"0
1500m	CJESV	4'02"19	4'09"52	4'18"68	4'31"00	4'47"0	5'03"0	5'19"0	5'35"0	5'51"0
3000m	CJESV	8'41"53	8'54"76	9'17"57	9'50"00	10'26"0	11'02"0	11'38"0	12'14"0	12'50"0
5000m	JESV	15'00"00	15'30"00	16'00"00	17'00"00	18'00"0	19'00"0	20'00"0	21'00"0	22'00"0
10000m - 10 km	CJESV	31'30"0	32'20"0	34'05"0	36'15"0	38'36"0	40'57"0	43'18"0	45'39"0	48'00"0
15 km	CJESV	49'05"	50'25"	52'40"	56'25"	1h00'00"	1h03'35"	1h07'10"	1h10'45"	1h14'20"
20 km	JESV	1h06'40"	1h08'25"	1h11'15"	1h16'30"	1h21'20"	1h26'10"	1h31'00"	1h35'50"	1h40'40"
Semi-marathon	JESV	1h10'00"	1h11'50"	1h14'45"	1h20'15"	1h25'20"	1h30'25"	1h35'30"	1h40'35"	1h45'40"
Marathon	ESV	2h27'00"	2h32'00"	2h41'00"	2h59'00"	3h13'00"	3h27'00"	3h41'00"	3h55'00"	4h09'00"
100 km	ESV	7h45'00"	8h15'00"	8h45'00"	9h20'00"	9h55'00"	10h30'00"	11h05'00"	11h40'00"	12h15'00"
Heure	JESV	18100m	17600m	17000m	15900m	15000m	14275m	13550m	12825m	12100m
24 heures route	ESV	220km	210km	205km	200km	190km	180km	170km	160km	150km
*50m haies 0.76m	C			7"24	7"67	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64
*50m haies 0.84m	CJESV	6"88	7"11	7"41	7"84	8"24	8"64	9"04	9"44	9"84
*60m haies 0.76m	C			8"31	8"76	9"24	9"74	10"24	10"74	11"24
*60m haies 0.84m	CJESV	7"99	8"22	8"52	8"97	9"44	9"94	10"44	10"94	11"44
100m haies 0.76m	C			13"38	14"12	15"04	15"94	16"84	17"74	18"64
100m haies 0.84m	CJESV	12"78	13"16	13"73	14"47	15"34	16"24	17"14	18"04	18"94
320m haies	C			43"94	47"84	51"04	54"24	57"44	60"64	63"84
400m haies	JESV	54"80	56"63	59"42	63"31	67"44	71"54	75"64	79"74	83"84
2000m steeple	J			6'30"00	6'50"00	7'15"0	7'40"0	8'05"0	8'30"0	
3000m steeple	JESV	9'30"00	9'40"00	10'00"00	10'30"00	11'05"0	11'40"0	12'15"0	12'50"0	13'25"0
Hauteur	CJESV	1.96m	1.91m	1.84m	1.70m	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m
Perche	CJESV	4.40m	4.10m	3.90m	3.40m	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m
Longueur	CJESV	6.91m	6.60m	6.19m	5.76m	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m
Triple	CJESV	14.14m	13.54m	12.74m	11.80m	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m
Poids 3 kg	C			16.20m	14.10m	13.00m	11.90m	10.80m	9.70m	8.60m
Poids 4 kg	CJESV	19.80m	17.65m	14.75m	12.60m	11.50m	10.40m	9.30m	8.20m	7.10m
Disque 800g	C			53.50m	46.80m	42.60m	38.40m	34.20m	30.00m	25.80m
Disque 1 kg	CJESV	66.00m	60.00m	49.00m	42.00m	38.20m	34.40m	30.60m	26.80m	23.00m
Marteau 3 kg	C			61.00m	53.00m	49.00m	45.00m	41.00m	37.00m	33.00m
Marteau 4 kg	CJESV	65.00m	60.00m	55.00m	47.00m	43.00m	39.00m	35.00m	31.00m	27.00m
Javelot 600 g	CJESV	65.00m	60.00m	49.30m	42.00m	38.30m	34.60m	30.90m	27.20m	23.50m
*Tétrathlon	C			3350pts	2800pts	2530pts	2260pts	1990pts	1720pts	1450pts
*Pentathlon	JESV	4570pts	4270pts	3810pts	3180pts	2860pts	2540pts	2220pts	1900pts	1580pts
Heptathlon	C			5490pts	4600pts	4150pts	3700pts	3250pts	2800pts	2350pts
Heptathlon	JESV	6400pts	5980pts	5340pts	4450pts	4000pts	3550pts	3100pts	2650pts	2200pts
2000m marche	C			9'20"0	9'50"0	10'25"0	11'00"0	11'35"0	12'10"0	12'45"0
3000m marche	CJESV	12'18"0	12'46"0	14'29"0	15'30"0	16'25"0	17'20"0	18'15"0	19'10"0	20'05"0
5000m marche	CJESV	21'15"0	22'05"0	24'55"0	27'00"0	28'40"0	30'20"0	32'00"0	33'40"0	35'20"0
30' marche	C			6000 m	5450 m	5200 m	4950 m	4700 m	4500 m	4300 m
10000m-10km ma.	JESV	42'50"0	44'57"0	51'53"0	56'30"0	59'50"0	1h03'10"0	1h06'30"0	1h09'50"0	1h13'10"0
Heure marche	JESV	13900 m	13300 m	11500 m	10600 m	10030 m	9580 m	9130 m	8680 m	8230 m
20000m-20 km ma	JESV	1h29'00"	1h35'00"	1h50'00"	2h00'00"	2h07'00"	2h14'00"	2h21'00"	2h28'00"	2h35'00"

BAREME "BENJAMINS" et "BENJAMINES"

	BENJAMINS	BENJAMINES
50m	7"74	8"14
100m	14"94	15"54
1000m	3'33"0	3'57"0
2000m marche	12'50"0	13'55"0
50m haies	10"24 (0.76m)	10"84 (0.65m)
Hauteur	1.27m	1.20m
Perche	1.80m	1.60m
Longueur	4.10m	3.65m
Poids	8.00m (3kg)	7.00m (2kg)
Disque	20.00m (1kg)	17.50m (600g)
Marteau	25.00m (3kg)	20.00m (2kg)
Javelot	23.00m (500g)	16.50m (400g)
Triathlon	50 pts	50 pts

*épreuves en salle

Tétrathlon	65 pts	65 pts
------------	--------	--------

BAREME MINIMES FILLES

	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts	D2 3 pts
50m	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74	7"94
100m	12"54	13"04	13"54	14"04	14"54	15"04
1000m	3'03"0	3'12"0	3'21"0	3'30"0	3'39"0	3'48"0
2000m	6'51"0	7'13"0	7'35"0	7'57"0	8'19"0	8'41"0
50m haies 0.76m	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64	10"04
80m haies 0.76m	12"04	12"74	13"44	14"14	14"84	15"54
100m haies 0.76m	15"54	16"44	17"34	18"24	19"14	20"04
200m haies	31"14	32"44	33"74	35"04	36"34	37"64
Hauteur	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m	1.28m
Perche	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m	1.90m
Longueur	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m	3.95m
Triple	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m	8.20m
Poids 3kg	12.30m	11.35m	10.40m	9.45m	8.50m	7.55m
Disque 800g	37.00m	33.80m	30.60m	27.40m	24.20m	21.00m
Marteau 3 kg	44.00m	40.00m	36.00m	32.00m	28.00m	24.00m
Javelot 500g	38.00m	34.80m	31.60m	28.40m	25.20m	22.00m
Triathlon	100pts	90pts	80pts	70pts	60pts	50pts
Hexathlon	3350pts	3050pts	2750pts	2450pts	2150pts	1850pts
2000m marche	10'45"0	11'15"0	11'45"0	12'15"0	12'45"0	13'15"0
3000m marche	17'00"0	17'48"0	18'36"0	19'24"0	20'12"0	21'00"0
20' marche	3450 m	3350 m	3210 m	3090 m	2970 m	2850 m

BAREME MINIMES GARCONS

	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts	D2 3 pts
50m	6"34	6"54	6"74	6"94	7"14	7"34
100m	11"34	11"74	12"14	12"54	12"94	13"34
1000m	2'40"0	2'46"0	2'52"0	2'58"0	3'04"0	3'10"0
3000m	9'20"0	9'41"0	10'02"0	10'23"0	10'44"0	11'05"0
*50m haies 0.84m	6"94	7"34	7"74	8"14	8"54	8"94
80m haies 0.84m	11"24	11"64	12"04	12"44	12"84	13"24
100m haies 0.84m	13"84	14"54	15"24	15"94	16"64	17"34
110m haies 0.91m	15"04	15"94	16"84	17"74	18"64	19"54
200m haies	28"04	29"14	30"24	31"34	32"44	33"54
Hauteur	1.87m	1.79m	1.71m	1.63m	1.55m	1.47m
Perche	4.00m	3.70m	3.40m	3.10m	2.80m	2.50m
Longueur	6.50m	6.20m	5.90m	5.60m	5.30m	5.00m
Triple	13.30m	12.70m	12.10m	11.50m	10.90m	10.30m
Poids 4kg	15.40m	14.20m	13.00m	11.80m	10.60m	9.40m
Disque 1.250kg	44.00m	40.60m	37.20m	33.80m	30.40m	27.00m
Marteau 4kg	55.00m	50.00m	45.00m	40.00m	35.00m	30.00m
Javelot 600g	53.40m	50.00m	46.60m	43.20m	39.80m	36.40m
Triathlon	100pts	90pts	80pts	70pts	60pts	50pts
Hexathlon	3200pts	2900pts	2600pts	2300pts	2000pts	1700pts
3000 m marche	15'45"0	16'18"0	16'51"0	17'24"0	17'57"0	18'30"0
30' marche	5500m	5340m	5180m	5020m	4860m	4700m

*épreuves en salle.

En GRAS, nouvelles tables

CIRCULAIRE FINANCIÈRE
REGLES D'INDEMNISATION DES EPREUVES FEDERALES 2001-2002

Adoptée par le Bureau Fédéral du 11 juillet 2001

AIDE A LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER

1) DÉFINITION

A – PRINCIPE

Versement d'une indemnité venant en atténuation des frais réels engagés, selon la décision du Comité Directeur du 4 décembre 1999.

B – BASES

Distance prise en compte : le kilométrage **aller** routier, (tel qu'il figure, au jour de la consultation par la C.F.B., dans le site de la Prévention Routière accessible sur Minitel 3615 Code ITI ou sur le site Internet www.mappy.fr «itinéraire express», depuis le chef lieu du département du Club indemnisé jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition, quelle que soit son implantation dans ledit département.

Aucune indemnisation jusqu'à 50km et, par contre, sur la totalité du kilométrage aller s'il dépasse 50km.

L'indemnité kilométrique sera allouée une seule fois pour un même athlète par compétition, quel que soit le nombre d'épreuves effectuées.

C - TARIF : 0,07 €(0,46 F) par km aller.

Les anciennes indemnités complémentaires éventuelles sont intégrées globalement dans ce tarif.

D - CAS PARTICULIERS

ATHLETES DES CLUBS DE CORSE

La distance retenue pour les trajets sur le continent est le kilométrage depuis **Nice** jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition.

L'indemnisation ainsi définie sera augmentée par une aide de la Ligue de Corse (pour les trajets Corse-continent et retour), abondée par une attribution forfaitaire annuelle de la FFA.

ATHLETES DES CLUBS DES DOM/TOM

La distance retenue sera le kilométrage depuis **Paris** jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition, quel que soit le lieu de séjour en métropole.

E - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Pour les épreuves retenues, l'indemnisation se fera, pour les athlètes **figurant au classement** comme cela est précisé ci-dessous, par le canal des Ligues, après réception des résultats par la Commission des Finances et du Budget.

F - ÉPREUVES NATIONALES

Seuls les athlètes **figurant au classement** des catégories **Cadets et Juniors H et F** sont indemnisés, pour les compétitions suivantes :

- **CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE DES JEUNES**
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE D'ÉPREUVES COMBINÉES**
- **CRITERIUM HIVERNAL NATIONAL DE LANCERS LONGS**
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY**

**EXTRAITS DES REGLEMENTS NATIONAUX DE COMPETITION (F.F.A.)
COMPLETANT LES REGLEMENTS INTERNATIONAUX (I.A.A.F.)**

Article F. 12 COMPÉTITIONS NATIONALES - ATHLÈTES MUTES ET ÉTRANGERS - QUALIFICATIONS DES CONCURRENTS

1. LICENCE

1.1 *Rappel*

Pour participer à toute compétition officielle et notamment aux compétitions nationales, un athlète doit être licencié, soit au titre d'un club, soit à titre individuel (art. 22 des Règlements Généraux), selon les dispositions fixées ci-après.

1.2 *Date de validation de la licence pour les compétitions individuelles*

1.2.1 La licence doit être créée ou renouvelée au plus tard 5 jours avant le jour de l'épreuve (pour les compétitions régionales, les ligues fixeront la date limite) ; dans le cas d'un envoi postal de bordereaux, la date de référence retenue pour l'établissement de la licence sera celle du " cachet de la poste " qui fera foi.

1.2.2 Cette règle s'applique notamment aux cas suivants :

- a) athlète qualifié pour un club ou athlète individuel n'ayant pas fait l'objet d'une mutation ;
- b) athlète prenant une licence pour la première fois ;
- c) athlète ayant fait l'objet d'une mutation.

1.3 *Date de validation de la licence pour les compétitions par équipes*

1.3.1 La licence doit être créée ou renouvelée au plus tard 5 jours avant le jour de l'épreuve (pour les compétitions régionales, les ligues fixeront la date limite).

Toutefois, en cas de modification de composition d'équipe au dernier moment, les athlètes pourront n'être licenciés que la veille de la compétition. Dans ce cas, ils devront présenter une copie d'écran minitel comme justification de leur qualification pour le club.

1.3.2 Cas des athlètes étrangers concernés par le § 2.2 : à la date de la compétition, l'athlète devra avoir eu plus de 24 mois de présence ininterrompue dans un même club. Même s'il a ensuite changé de club, il pourra être dans une équipe.

2. ATHLETES ÉTRANGERS

2.1 *Sont considérés comme Français*

les athlètes étrangers des catégories " Juniors et plus jeunes " titulaires d'une licence délivrée par la FFA et remplissant toutes les conditions fixées par l'article 19 des Règlements Généraux. Toutefois, conformément à la décision du Comité Directeur du 25 mai 1995, leur licence portera la mention du pays étranger (code IAAF à 3 lettres, par exemple GER pour l'Allemagne).

2.2 *Sont considérés comme étrangers*

les athlètes qui répondent à l'un des critères ci-après et dont la licence devra porter la mention du pays étranger (code IAAF à 3 lettres) conformément à la décision du Comité Directeur du 25 mai 1995.

a) athlètes étrangers des catégories " juniors et plus jeunes " titulaires d'une licence délivrée par la FFA mais ne remplissant pas toutes les conditions fixées par l'article 19 des Règlements Généraux.

b) athlètes étrangers résidant en France et ayant obtenu une licence dans les conditions fixées par l'article 18.1 des Règlements Généraux.

c) les athlètes visés au § 2.1 ci-avant et qui deviennent " Espoirs ", sont considérés comme étrangers.

2.3 *Participation des étrangers aux compétitions individuelles*

2.3.1 Extrait de l'article 104 des Règlements Généraux : " Les athlètes étrangers titulaires d'une licence F.F.A. ayant rempli les conditions techniques de participation sont admis aux Championnats de France " mais (article 104.3) " ils ne peuvent prétendre ni au titre de Champion de France, ni aux médailles des Championnats (or, argent ou bronze) ".

2.3.2 Une médaille correspondant à leur classement leur sera toutefois remise s'ils sont parmi les 3 premiers de l'épreuve.

2.3.3 Toutefois l'accès aux finales pour les athlètes non sélectionnables en Equipe de France (y compris les étrangers) sera régi de la manière suivante : dans les Championnats donnant lieu à une sélection à des épreuves internationales (Espoirs et Seniors), la participation des athlètes non-sélectionnables en équipe de France, y compris les étrangers, sera limitée à quatre au maximum dans les finales A ou B des courses dont le départ est donné en couloirs (s'il y a moins de 8 couloirs, voir exception ci-dessous), ainsi que pour les 3 essais supplémentaires au saut en longueur, au triple saut et dans les 4 lancers.

- De plus, à la demande exclusive du DTN, dans ces Championnats :
- il pourra être organisé une finale "B", pour les courses de 60 m, 200 m, 400 m, 800 m, 60 m haies, s'il y a plus de 2 athlètes non-sélectionnables en équipe de France qualifiés pour la finale ;
- un minimum de 8 athlètes sélectionnables devra être qualifié pour les finales de courses en ligne (1500 m et plus) ;
- un minimum de 4 athlètes sélectionnables devra être qualifié pour les finales de courses en couloirs ;
- pour les concours de saut en longueur, de triple saut et pour les 4 lancers, les 8 meilleurs athlètes sélectionnables auront droit aux 3 essais supplémentaires.

2.4 *Participation des athlètes étrangers aux Compétitions par Équipes*

Pour tout ce § 2.4, ne sont pas considérés comme étrangers les athlètes ressortissants d'un pays de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE) Les pays de l'AELE sont les états membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Sont donc

désignés dans les alinéas 2.4.1 à 2.4.4 ci-après par le terme « étranger » les ressortissants des autres pays.

2.4.1 Athlète étranger obtenant une première licence F.F.A. dans un club : il pourra participer à condition d'avoir au moins 24 mois de présence ininterrompue dans ce club le jour de la compétition concernée.

2.4.2 Athlète étranger répondant aux conditions de l'article 2.2.c ci-dessus et ayant plus de 24 mois de présence ininterrompue dans le même club : il pourra participer sans condition de délai aux compétitions par équipes.

2.4.3 Athlète étranger ayant eu sa première licence dans un autre club au titre d'athlète étranger (§18.1 des Règlements Généraux) pendant au moins 24 mois sans interruption : en cas de mutation, il pourra participer sans condition de délai aux compétitions par équipes.

2.4.4 Le nombre maximum d'athlètes considérés comme étrangers et remplissant les conditions de l'article 2.2 autorisés à participer aux compétitions par équipes, est fixé comme suit :

- Cross-country, catégorie Vétérans Hommes : 2 étrangers
- autres catégories : 1 étranger

2.5 *Records*

2.5.1 Principe de base : seuls peuvent détenir des records de France, les athlètes de nationalité française.

2.5.2 Relais : tous les relayeurs doivent être de nationalité française.

2.5.3 Les athlètes étrangers visés à l'article 19 des Règlements Généraux et à l'article 2.1 de la présente réglementation peuvent détenir un record de France individuel ou de relais.

2.6 *Classements et Bilans*

2.6.1 Bilans : les bilans par catégorie d'âge et par spécialité concerneront les athlètes français et ceux considérés comme tels au titre du § 2.1. Ils comporteront en annexe, les athlètes licenciés dans un club français.

2.6.2 Classement : un athlète étranger peut marquer des points pour le club français dans lequel il est licencié ; seules seront prises en considération les performances accomplies en France (autre que meeting international ou match international) ou sous les couleurs de ce club.

Article F.18 PUBLICITÉ

Le congrès de l'I.A.A.F. d'ATHENES (1997) a modifié les règles en matière de publicité que ce soit pour les maillots des athlètes, les dossards ou les panneaux ou inscriptions publicitaires à l'intérieur ou à l'extérieur du stade (ex. Marathon). Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1998. Sur le plan national, le Comité Directeur de la F.F.A. a assoupli ces mesures dans sa séance du 28 novembre 1998. Ces nouvelles mesures figurent maintenant dans les nouveaux Règlements Généraux de la F.F.A qui ont été diffusés à tous les clubs dans le classeur "Règlements et textes officiels de la F.F.A.".

- Le placement des athlètes (ou des équipes) dans les couloirs ou sur la ligne de départ doit être, pour toutes les courses, déterminé par tirage au sort.
- 9. Pour les épreuves de 50 à 800 m inclus, ainsi qu'aux relais jusqu'à 4x400 m inclus, lorsqu'il y a plusieurs tours successifs :
 - le premier tour fait l'objet d'un tirage au sort intégral ;
 - pour les tours suivants :
 - a) sur une piste à 8 couloirs, on procède à deux tirages au sort :
 - l'un pour les 4 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 3, 4, 5 et 6 ;
 - l'autre pour les 4 derniers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 1, 2, 7 et 8.
 - b) sur une piste à 6 couloirs, on procède à deux tirages au sort :
 - l'un pour les 3 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 2, 3 et 4 ;
 - l'autre pour les 3 derniers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 1, 5, et 6.
- 11. Pour toutes les autres épreuves, tirage au sort intégral
- En ce qui concerne les compétitions en salle, pour les courses de 200 m et 400 m, c'est l'article 214 § 10 de l'IAAF qui doit être appliqué ; plusieurs tirages au sort seront effectués :
- Un premier pour les 2 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les deux couloirs extérieurs (5 & 6 ou 4 & 5 ou 3 & 4) ;
- Un deuxième pour les 2 athlètes ou équipes suivants entre lesquels sont répartis les deux couloirs suivants (3 & 4 ou 2 & 3 ou 1 & 2) ;
- Un troisième, s'il y a plus de 4 couloirs, pour les autres athlètes ou équipes pour le(s) couloir(s) intérieur(s) (1 & 2 ou 1).

Article F. 166 § 2

Lorsque le nombre d'engagés dans une épreuve, le nombre de tours successifs prévus et le nombre de couloirs disponibles le rendent nécessaire, il est possible :

- a) de qualifier le seul vainqueur de chaque série pour le tour suivant, les autres qualifications étant faites d'après les temps ;
 - b) de prononcer des qualifications en considérant uniquement les temps.
- Toutefois, il est recommandé de n'avoir recours à ces possibilités, surtout à la seconde, qu'en cas d'absolue nécessité.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
LA SAISON DE CROSS 2001-2002	
- Généralités	3
- Les Championnats	4
LA SAISON EN SALLE 2001-2002	
- Généralités	16
- Tableau des Records de France en salle	18
- Règlements des Championnats	20
- Minima d'engagements aux Championnats de France	28
LES CALENDRIERS	
- Cross-country	32
- Calendrier hivernal officiel	34
CLASSEMENT DES ATHLÈTES ET DES CLUBS 2001-2002	35
CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2001-2002	44
EXTRAITS DES RÈGLEMENTS NATIONAUX DE COMPÉTITIONS	46

Téléphones et Télécopieurs de la FFA

	<u>TELEPHONE</u>	<u>TELECOPIE</u>
STANDARD	01.53.80.70.00	01.45.81.44.66
DIRECTION GENERALE	01.53.80.70.33	01.45.81.40.30
⇒ DIRECTION ADMINISTRATIVE	01.53.80.70.01	01.45.81.40.30
• SERVICE JURIDIQUE	01.53.80.70.10	01.53.80.70.28
• SERVICE INFORMATIQUE	01.53.80.74.83	01.45.81.44.66
• SERVICE LICENCES	01.53.80.70.04	01.45.81.44.66
• SERVICES GENERAUX	01.53.80.74.82	01.45.81.44.66
⇒ DIRECTION FINANCIERE ET COMPTABLE	01.53.80.74.84	01.45.81.40.30
• SERVICE COMPTABILITE	01.53.80.70.37	01.45.81.40.30
• SERVICE ACHATS	01.53.80.70.24	01.45.81.40.54
⇒ DIRECTION DES COMPETITIONS	01.53.80.70.05	01.45.81.40.33
• SERVICE HORS STADE	01.53.80.70.61	01.53.80.70.51
⇒ DIRECTION DE LA COMMUNICATION	01.53.80.70.31	01.45.81.40.54
• SERVICE PRESSE	01.53.80.70.06	01.45.81.40.54
• SERVICE INTERNET	01.53.80.70.66	01.45.81.40.54
• SERVICE STATISTIQUES	01.53.80.70.09	01.45.81.40.54
• SERVICE RELATIONS PUBLIQUES	01.53.80.70.30	01.45.81.40.30
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	01.53.80.70.35	01.45.81.44.42
⇒ DEPARTEMENT ELITE	01.53.80.70.18	01.45.81.44.42
⇒ DEPARTEMENT HAUT-NIVEAU	01.53.80.70.46	01.45.81.44.42
⇒ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT	01.53.80.70.13	01.45.81.44.42
⇒ DEPARTEMENT FORMATION-RECHERCHE	01.53.80.70.13	01.45.81.44.42
⇒ DEPARTEMENT MEDICAL	01.53.80.70.36	01.45.81.44.42